Quatrième Année. — N° 927. CINQ CENTIMES Mercredi 3 Février 1892.

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A Lyon : Agence FOURNIER
Rue Confort, 14
A Paris : Agence HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
Lyon et Départements limitrophes
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
Autres Départements
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AUJOURD'HUI :

Un Assassin condamné à mort.
Double exécution.
Le Procès du duc d'Orléans.
Le Crime du Gourguillon. — Une Femme étranglée. — *Nouveaux détails.*
La Semaine industrielle et commerciale.

Lire à la deuxième page la suite de notre intéressant feuilleton, MICHEL STROGOFF ; à la quatrième page, LE KRACH.

Chronique Parisienne

Il paraît que nous allons payer le bock trente-cinq centimes au lieu de trente, qui semblait être à Paris un prix fait, pour les brasseries tout au moins Car dans les cafés qui se respectent, le bock coutait cinquante centimes ; il est vrai que la bière y était exécrable, les chefs de ces établissements la donnaient mauvaise tout exprès. Ils ne voulaient point que l'habitude se prît chez eux de boire de la bière. La bière est une boisson sur laquelle on ne gagne pas assez. Il est certain qu'il vaut mieux pour le maître du café verser un verre de grenadine, qui doit lui revenir à cinq centimes, au plus, et qu'il compte quinze sous au client. La grenadine est plus distinguée, plus distingué aussi le grog américain, et autres consommations, qui sont d'usage dans les grands cafés parisiens.

Le goût de la bière s'est beaucoup généralisé en ces dernières années. Je me souviens encore qu'au temps de mon enfance, il y a de cela un demi siècle, on n'en buvait presque pas; quand on s'en faisait servir on demandait des échaudés, que le garçon apportait dans une corbeille. Je ne sais pas si aujourd'hui on trouverait un échaudé dans un seul café parisien ; sait-on même encore à présent ce que c'est qu'un échaudé?

L'échaudé a disparu avec la bière de mars qu'il accompagnait une bière qui n'était pas bien fameuse, autant que je puis me rappeler. Elle avait un goût de buis, qui laissait dans la bouche une vilaine amertume. Mon père, qui était Lyonnais d'origine et qui avait passé la première partie de sa jeunesse place des Terreaux, me parlait avec un enthousiasme mouillé de la bière de Lyon. J'ignore si elle est encore célèbre, à Paris, il n'en est guère question.

C'est depuis la grande exposition de 1867 qu'on s'est mis à boire de la bière à Paris, et j'ai vu depuis vingt-cinq ans croître ce goût, qui s'est tourné en habitude. Nombre d'économistes et de médecins croient que l'usage de la bière a eu sur notre tempérament naturel une fâcheuse influence. C'est une liqueur lourde qui a la propriété d'alourdir l'estomac et d'épaissir le sang; elle pousse à fumer, et fumer excite à boire, si bien que tous les buveurs de bière sont de grands fumeurs, ou si vous aimez mieux tous les fumeurs sont de grands buveurs de bière. Les heures et la santé se perdent à ce double exercice.

J'en parle bien à mon aise: je n'ai jamais touché de ma vie ni un cigare ni une pipe; je me suis interdit toute ma vie les narcotiques de toute espèce, estimant que l'homme avait autre chose à faire dans la vie que de regarder les spirales de fumée qui s'envolent du tabac brûlé. Si j'ai pris un bock par ci par là, c'est par avent re, dans un entr'acte, pour faire comme les camarades. Et encore, vous l'avouerai-je? je tiens pour les coutumes de la vieille France je préfère demander un cassis à l'eau, qui est beaucoup plus rafraîchissant et plus savoureux.

Et encore le cassis des établissements publics ne vaut-il pas cette bonne liqueur de ménage que fabriquaient, avec du vrai fruit de cassis, nos pères et nos tantes et qu'elles gardaient dans un coin de l'armoire aux provisions. Quand on rentrait de promenade et qu'on avait bien chaud :

— Allons! disait la maman, un petit verre de cassis!

C'était de bonne liqueur nette et saine, comme presque toutes les liqueurs de ménage. Elle rafraîchissait la bouche et ragaillardissait le cœur. Quand on avait bu, il en restait une petite goutte au fond du verre, qu'on laissait savoureusement tomber sur la langue, rejetant la tête en arrière, comme en extase; si l'on avait grand soif, on versait le petit verre dans un grand verre d'eau, et c'était une joie!

Ah! si vous saviez comme je regrette toutes ces friandises qui étaient l'orgueil des ménagères d'autrefois. J'ignore comment les choses se passent à Lyon; mais je ne vois plus nulle part, à Paris, servir ces bonnes cerises à l'eau-de-vie que nos mères enfermaient dans de grands bocaux sous parchemin. Elles étaient exquises, ces cerises à l'eau-de-vie, et c'était un régal pour toute la maisonnée.

Je nous vois encore, enfants, les soirs de liesse, tendant notre verre. On en donnait le même nombre à chacun, pour qu'il n'y ait pas de jaloux ; et parfois on en ajoutait une ou deux, avec un peu de jus, et c'étaient des cris d'allégresse! A cette heure, on ne sert de cerises à l'eau-de-vie que dans les cafés-concerts, et si vous saviez ce qu'ils vous donnent — les misérables! — Sous ce nom sacré! il semble que ce soit une infusion de cuivre ; et des petites cerises rabougries, chlorotiques, sans mine et sans goût !

Je me laisse aller au cours de ces souvenirs déjà lointains. Tout cela, c'est pour dire qu'autrefois on ne buvait pas de bière et qu'on ne s'en portait pas plus mal. On buvait plus de vin en revanche et de bon vin et de vrai vin; car il y avait en ce temps-là du vin qui était le sincère et authentique jus de la vigne ! C'est de ce vin-là qu'ont été faits et le sang et l'esprit et la gaîté de la vieille Gaule.

Nous jetons un regard dédaigneux sur l'ouvrier qui s'attable devant un copain et demande une bouteille de vin. Il est pourtant, lui, dans la tradition — non des bourgeois du dix-septième siècle, nos bons aïeux, ne buvaient pas autre chose, et ils n'en étaient que plus joyeux. En Belgique (où pourtant il se consomme tant de bière) dans les grandes maisons bourgeoises, on a conservé cette charmante coutume. Vous allez dans l'après-midi faire une visite ; le maître de la maison fait monter des biscuits et une bouteille de vieux bourgogne ou d'excellent porto. Le bourgogne, c'est le sang de la conservation.

Ah! si le sou de surérogation dont on va charger le bock de bière pouvait dégoûter les Parisiens de cette boisson lourde, qui sent son Allemagne à plein nez ! Je lui préférerais encore le cidre. Le cidre a des qualités françaises. Il est pétillant, il a dans le verre une clarté lumineuse ; il est fils de notre soleil, il convient à notre race.

La bière n'est bonne qu'aux tristes fumeurs. J'ai vu parfois des gens à demi ivres de bocks accumulés devant eux. Ils avaient une griserie sans gaîté, une griserie triste et somnolente. Si nous pouvions répudier un breuvage qui nous fait tributaires de l'Allemagne ! On parle beaucoup de l'extension que vont prendre nos brasseries. Comme j'aime mieux apprendre que le bordelais a reconstitué des vignes et que le bourguignon défend vaillamment les siennes !

Buvons du vin, mes amis, et tâchons de l'avoir naturel, ce qui devient de plus en plus difficile. Le bon vin, c'est l'écriture qui l'a dit, réjouit le cœur de l'homme. Le saint Livre n'a jamais parlé de la bière. Je suis ravi qu'on vous la fasse payer cinq centimes de plus ; peut-être boirez-vous moins ; peut-être aussi froisserez-vous moins les jupes.

Ce sera tout bénéfice.

FRANCISQUE SARCEY.

LA POLITIQUE

Ce n'est pas à plaisir que je reviens toujours sur cette querelle religieuse, — la grosse difficulté contre laquelle se débat à cette heure la troisième république. Je n'ai aucun goût à manger du prêtre et si les catholiques ne se mêlaient pas tant de nos affaires, je vous jure que ce n'est pas moi qui troublerais leurs patenôtres.

Mais, chaque jour, c'est, de leur part, un nouvel assaut à tout l'édifice politique et social, élevé sur les ruines de la monarchie de droit divin. Voici qu'il faut encore aujourd'hui s'occuper des faits scandaleux qui se passent dans la région du Nord, et qui, après enquête faite, sont maintenant de notoriété publique.

Il y a là-bas une association de patrons cléricaux qui, dans leurs ateliers, dans leurs usines, partout où ils tiennent à leur merci une population ouvrière, ont organisé la contre-révolution comme aux plus beaux jours de la terreur blanche.

La prière obligatoire, la confession obligatoire, la confrérie obligatoire, le pélerinage obligatoire, le mariage religieux obligatoire, la délation obligatoire, — voilà le régime imposé par les gros bonnets du parti qui se dit « persécuté ».

Ne croyez pas, non plus, que ce soit là une tentative isolée. Comme je le répète à satiété, il y a un mot d'ordre qui se répand du Nord au Midi, une levée de goupillons et de soutanes, — tout un plan de bataille qui coïncide avec le branle-bas donné dernièrement par le haut clergé français — et dont le parti monarchique compte bien profiter.

Ce qu'il y a de dangereux dans l'aventure, ce ne sont pas ces exagérations qui ne sauraient que précipiter la solution radicale de certaines questions qu'on réservait jusqu'à présent, — comme par exemple, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le danger est dans l'espèce d'alliance qui tend à se former entre les pires adversaires de la République et ceux qui se disent ses partisans — aussi modérés que fidèles. Ceux-là jouent actuellement un jeu bien dangereux — s'il n'est pas bien perfide. Eux aussi font leur petite agitation « modérantiste », eux aussi font leurs conférences, soit pour le repos obligatoire du dimanche, soit pour tant d'autres œuvres, soit disant libérales, et qui ne sont, en réalité que des amorces pour attirer dans le même panneau les naïfs de la démocratie, les malins du libéralisme et les tartufes du parti clérical.

C'est contre toutes ces alliances que nous avons à faire front. C'est contre toutes ces tentatives, plus ou moins avouées, plus ou moins franches, plus ou moins brutales que nous devons serrer les rangs et veiller à ce que notre ligne de défense ne soit pas entamée.

L'agression violente qu'on signale dans le Nord se produira demain ici.

Si c'est donc la guerre déclarée, nous serons bien obligés de répondre par la guerre. La responsabilité des graves événements qui surgiront alors n'est pas à nous : elle est à ceux qui ont engagé les hostilités — et qui vont d'un cœur léger aux batailles hasardeuses.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 février.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Constans, Rouvier, Develle et Etienne n'assistaient pas à la délibération.

La séance, qui a été très courte, a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Fallières, garde des sceaux, a soumis à la signature du président de la République, un décret aux termes duquel sont nommés : conseiller à Bastia, M. Durazzo, président du tribunal de Calvi ; président du tribunal de Calvi, M. Mariotti, juge à Ajaccio ; juge à Ajaccio, M. Balizoni, juge de paix à Ajaccio.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a fait savoir que les opérations aux diverses gares-frontières se sont effectuées le 31 janvier, dans des conditions très satisfaisantes. En particulier, les marchandises tant françaises qu'espagnoles, ont pu toutes passer avant la fermeture des gares.

Nouvelles Militaires

Paris, 2 février.

Par décision présidentielle du 1er février 1892, le contre-amiral Fleuriais a été nommé aux fonctions de major général de la marine à Rochefort. Le capitaine de frégate Douzans a été nommé au commandement de l'aviso transport le *Drac*, à Lorient.

— Les réservistes et les territoriaux parisiens participeront cette année aux manœuvres des régiments mixtes dans les environs de Compiègne, dans le Poitou, la Meuse et la Franche-Comté.

La division de réserve qui sera formée à Orléans pour renforcer le 9e corps pendant les manœuvres d'armée, recevra un tiers de ses éléments de la capitale, tant en hommes de l'infanterie que de la cavalerie.

On a annoncé que les divisions de réserve resteraient réunies de vingt à trente jours au 5e corps pour les manœuvres du 9e, sur le territoire du 6e corps pour les manœuvres de cette région, et au 17e corps pour les manœuvres du 12e.

Les régiments mixtes d'infanterie et de cavalerie formés en division de réserve ne participeront aux manœuvres que du 7 au 18 septembre.

La revue présidentielle des quatre divisions actives et des deux divisions de réserve composant les 9e et 12e corps de manœuvre est fixée au vendredi 16 septembre.

— Les régiments d'infanterie de marine, nouvellement constitués en corps d'armée, vont désormais suivre les grandes manœuvres avec les corps d'armée de la région de leurs garnisons respectives.

Chaque régiment fournira trois bataillons avec son colonel et son lieutenant-colonel.

Les généraux de brigade de l'arme seront naturellement placés à la tête de ces brigades.

Le ministre a demandé, en conséquence, hier, aux préfets maritimes, de lui faire connaître les effectifs (activité et réserve) pouvant en septembre prochain prendre part à ces manœuvres.

Chaque compagnie sera à l'effectif de 120 hommes.

INFORMATIONS POLITIQUES

MORT DU FRÈRE DU ROI DU CAMBODGE

Paris, 2 février.

Un télégramme de Saïgon, parvenu ce matin au sous-secrétariat d'Etat des colonies, annonce la mort de Si-Votha, frère du roi du Cambodge. Si-Votha, qui avait pris une part active à l'insurrection de 1885, avait fait sa soumission et s'était retiré depuis cette époque sur les confins du Laos et du Cambodge.

UNE CONVENTION AVEC LES ÉTATS-UNIS

Il est exact que M. Whitelaw-Reid, ministre plénipotentiaire des Etat-Unis à Paris, a mission de négocier avec le gouvernement français un traité d'extradition et la conclusion d'une entente au sujet de la réciprocité commerciale entre les deux pays. Les propositions des Etats-Unis sont acceptées en principe, mais la question ne peut pas être réglée législativement, aucune loi n'existant sur la matière. Elle est soumise au garde des sceaux qui examine quelles dispositions législatives sont applicables en l'espèce.

L'AFFAIRE REYNIER

La *Petite République française* a reçu un télégramme de M. Clovis Hugues, l'informant de ses premières démarches en faveur du forçat Reynier :

« L'innocence de Reynier, dit-il, ressort de plus en plus des déclarations des voisins, qui l'ont vu au travail à l'heure même où le crime s'est commis ».

Dans une réunion tenue hier à Saint-Cyr, M. Antide Boyer a annoncé qu'il interpellerait le ministre de la justice si le parquet de Toulon ne recevait pas l'ordre d'ouvrir une enquête au sujet de cette affaire.

EXÉCUTION DE L'ASSASSIN DE CRAMPEL

Le *Journal des Débats* vient de recevoir des nouvelles de la mission Dybowski, qui, après avoir quitté le port de Banghi, s'était dirigée vers le nord pour poursuivre l'œuvre de Crampel.

M. Dybowski a retrouvé les traces du vaillant explorateur; mais il a malheureusement acquis la preuve que Crampel a été assassiné par un fanatique musulman.

On a retrouvé une partie de ses vêtements.

M. Dybowski, après quelques jours de recherches, a pu découvrir le meurtrier, qui a été arrêté et exécuté.

LE CIMETIÈRE FRANÇAIS DE CHATAM

Londres, 2 février.

Le *Daily-Chronicle* annonce que l'amirauté a ordonné aux chantiers maritimes de Chatham de dresser un aperçu des frais qu'entraîneraient les réparations à apporter au cimetière français de Chatam. Pendant la dernière guerre entre la France et l'Angleterre, un grand nombre de prisonniers français internés à Chatham moururent à la suite de blessures ou de maladies, et leurs corps furent enterrés dans un endroit spécial qui depuis a été négligé. L'amirauté désire faire réparer et entretenir ces sépultures.

LA DÉCLARATION DES CARDINAUX FRANÇAIS

Rome, 2 février.

On lit dans le *Fanfulla* :

« On a prétendu que le gouvernement français, à la suite de la déclaration des cardinaux, avait expédié une note au Vatican. D'après les renseignements pris auprès du nonce à Paris et auprès du Saint-Siège, rien ne justifie cette nouvelle. »

LA SANTÉ DU PAPE

Londres, 2 février.

Le correspondant du *Times* à Vienne, annonce que les dernières nouvelles de la santé du pape confirment que l'état de Sa Sainteté s'est affaibli.

FRANCE ET SUISSE

Berne, 2 février.

Le rapport de M. Ribot, publié par le *Journal officiel* dit que le conseil fédéral a déclaré qu'il continuerait à accorder des facilités douanières au pays de Gex jusqu'au 30 avril, et que les conventions relatives à la réciprocité de la propriété littéraire, artistique et industrielle, resteraient en vigueur.

On a fait observer que cette communication doit être rectifiée ainsi :

Le conseil fédéral accorde des facilités au pays de Gez, jusqu'à nouvel ordre. Aucun délai n'a été fixé. Le rapport du conseil fédéral du 23 janvier 1892, déclare nettement qu'il est impossible de proroger la convention concernant la protection des œuvres littéraires et artistiques, parce qu'elle accorde aux Français des avantages excédant les droits de garanties accordés aux Suisses.

LA QUESTION DU PANAMA

Paris, 2 février.

A la 1re chambre du tribunal civil, le ministère public a pris des conclusions dans une affaire concernant les obligations du Panama. On sait que quelques-uns d'entre eux ont fait saisir au siège de la Compagnie l'argent qui se trouvait en caisse et prétendant se partager cette somme. Le liquidateur de la société, M. Monchicourt soutient au contraire que c'est seulement lorsque la liquidation sera terminée que les obligataires pourront demander à toucher un dividende.

C'est dans ce sens que le ministère public a conclu.

LES SOCIALISTES BRUXELLOIS

Bruxelles, 2 février.

Une réunion très importante vient d'être tenue à la Maison du peuple. On a décidé : 1° Que les socialistes bruxellois siégeraient en permanence au local de la Maison du peuple pendant toute la durée du débat sur la révision à la Chambre; 2° Qu'on se rendrait tous les jours devant les Chambres en aussi grand nombre que l'on pourrait ; 3° On a décidé l'organisation d'une grande manifestation à Bruxelles, mais le jour n'est pas encore fixé ; 4° On a invité la province à manifester également en faveur du suffrage universel ; 5° L'idée d'un *referendum* royal a été repoussée après un discours de M. Volders, chef des socialistes.

TROUBLES EN HONGRIE

Budapesth, 2 février.

Des désordres, provoqués par la lutte électorale, ont été plus graves qu'on avait dit d'abord.

On a constaté, jusqu'à présent, 20 morts et plus de 200 blessés.

A Banffy-Hunyad, où les troupes ont dû faire feu, l'enterrement de trois victimes a pris les proportions d'une démonstration publique. Défense a été faite aux pasteurs réformés, qui sont partisans du gouvernement, de se montrer aux obsèques qui ont été purement civiles.

Les cercueils étaient portés à bras et précédés de pancartes portant cette inscription : « Morts pour la patrie ! »

Une foule considérable suivait en chantant *Szozat*, hymne révolutionnaire de 1848, et autres chants analogues.

La ville est gardée militairement dans le but d'éviter de nouveaux désordres qui éclateraient éertainement sans la présence des troupes.

Cour d'assises de la Seine

UN ASSASSIN CONDAMNÉ A MORT

Paris, 2 février.

Dogmatschoff, l'accusé qui comparaissait aujourd'hui pour assassinat devant le jury de la Seine, est un alsacien d'origine russe, ayant opté pour la France. Après cet effort patriotique, Dogmatschoff estima qu'il avait acquis le droit de se reposer ; aussi, quelques années après la guerre, entre toutes les professions qui s'offraient à lui, choisit-il celle de souteneur. Ce fut sa seconde option.

A partir de 1879, il devint le souteneur de la fille Henriette Damotte, et depuis cette époque, il s'abandonna aux douceurs d'un perpétuel chômage.

Henriette lui fournissait le gîte, la table et le reste. Cette délicieuse existence dura jusqu'au mois de septembre dernier, mais vers la fin de ce mois sa maîtresse lui déclara sans ménagement qu'elle en avait assez et pour se mettre en garde contre un retour à sa faiblesse elle prit même un autre amant.

« C'est bien, avait répondu avec dignité Dogmatschoff, un jour ou l'autre je te ferai ton affaire. »

Le 1er octobre dernier, dans la soirée, Henriette Damotte était en train de dîner chez un marchand de vin, rue Saint-Jacques. Dogmatschoff, qui depuis quelques jours la suivait, pénétra dans le débit aussitôt après elle.

Il se fit servir une consommation et, l'ayant avalée :

— Paye-là, commanda-t-il à son ancienne maîtresse, en lui jetant un mauvais regard.

— Tu sais bien que j'ai assez de toi, lui répondit celle-ci.

— Cependant, prise de peur, elle paya, puis elle sortit.

Dogmatschoff la rejoignait au même instant dans la rue et lui plongeait dans la gorge un couteau qu'il tenait, depuis quelque temps, dans sa poche. La pauvre fille s'affaissa, mortellement atteinte.

On la transportait immédiatement à l'Hôtel-Dieu où elle expirait dans la nuit.

Quant à son meurtrier, on l'arrêtait le soir même, boulevard Saint-Michel.

— Est-ce grave? Est-elle bien touchée? demanda-t-il aux agents.

— Elle est morte.

— Ah! tant mieux, c'est bien fait, s'écria-t-il : « Je lui avais bien dit de changer de quartier ».

L'accusé est un homme de quarante-un ans, petit, brun, au visage osseux, coupé par une maigre moustache noire.

A l'audience, son principal effort consiste à tenter d'obtenir des circonstances atténuantes.

Il prétend qu'il n'avait nullement prémédité son crime.

Le jury rapporte un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes.

L'accusé est condamné à la peine de mort.

MENUS FAITS

Paris, 2 février.

M. et Mme Constans ont quitté hier Paris pour se rendre dans le Midi, où ils se proposent de passer quelques jours.

⁂ M. J. Roche, ministre du commerce et de l'industrie, a décidé la création d'une nouvelle recette des postes et télégraphes à Dijon. Il a également autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes ci-après désignées : Saint-Rambert-d'Albon (Drôme), Clelles et Tremines (Isère). Une recette simple est créée à Saint-Ours (Savoie).

⁂ On mande d'Athènes que le prince Georges est atteint assez gravement de l'influenza.

⁂ Le comité de l'Association des anciens combattants du corps franc des Vosges, qui a pris l'initiative de l'érection d'un monument à son ancien chef, le colonel Bourras, adresse un appel à tous les anciens officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de ce corps pour leur demander leur souscription à cette œuvre patriotique.

⁂ Un Américain, M. Munroe-Rosenfeld, a gagné l'autre jour, à Monte-Carlo, 42,000 fr. dans l'espace de 20 minutes, avec une mise initiale de 5 fr. Il a aussitôt mis l'Océan entre lui et la roulette, s'étant embarqué hier sur la *Normandie*, à destination de New-York. Voilà une veine capable de faire tourner bien des têtes.

⁂ Une lutte de vitesse à travers l'Atlantique : On télégraphie de New-York que le bateau américain *Shenandoah*, capitaine Murphy, a fait la traversée du Havre à New-York en trente-cinq jours, battant le bateau anglais *Swanhilda*, parti du Havre le même jour que lui. Les deux capitaines s'étaient défiés, et le vaincu doit donner cent livres à celui qui est arrivé le premier. Pour des voiliers, la performance est remarquable.

DOUBLE EXÉCUTION

Oran, 2 février.

On a exécuté, ce matin, à Géryville, les nommés Kobert et Schwartz, soldats au 2e régiment étranger, condamnés à mort par le conseil de guerre d'Oran, pour désertion, vol et assassinat.

Les condamnés n'ont pas eu un moment de défaillance. Ils sont morts en chantant.

UN TAMPONNEMENT

Nombreux blessés

Rodez, 2 février.

Un tamponnement s'est produit ce matin entre deux trains de marchandises entre Peyre et Millau, à 500 mètres environ de cette dernière gare.

Tous les employés ont été blessés, dont un grièvement.

Plusieurs wagons ont été broyés, les dégâts matériels importants.

Cour d'Assises de Bourg

L'AFFAIRE PILLIOUD

Bourg, 2 février.

Cette nuit, à une heure, la cour d'assises a rendu son verdict dans l'affaire Pillioud, accusé d'assassinat sur la personne de Mlle de Pierdon, au château de Noblens.

L'opinion publique était vivement surexcitée par les débats qui ont duré cinq jours.

Une foule énorme se pressait dans la salle d'audience et aux abords du Palais de Justice. Il a fallu cinquante hommes de troupe pour assurer le service d'ordre.

Pillioud a été acquitté.

AU COMITÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Paris, 2 février.

Le comité consultatif d'hygiène publique de France s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence du docteur Bergeron, vice-président. Le docteur Niapas, chargé par intérim de l'inspection générale des services sanitaires, a donné au comité les renseignements suivants :

Le choléra ne se montre plus à Damas; on sait que depuis longtemps il a disparu de Beyrouth. Toutefois, à 100 kilomètres de cette ville, dans la plaine de Meru-Ouin, on a constaté des cas assez nombreux.

Les mesures sanitaires doivent donc continuer en Asie-Mineure.

La fièvre jaune fait à Santos de grands ravages, aggravés par l'état d'insalubrité du pays. Les hôpitaux regorgent de malades. Sur cette épidémie, le docteur Mesnil a reçu des renseignements du docteur Schoofs, ancien interne de Paris, médecin à bord d'un des bâtiments de la Compagnie des Chargeurs réunis, arrivant du Brésil.

Dans le port de Santos, plus de cinquante bâtiments ont eu leur équipage décimé par la fièvre jaune et ne peuvent rentrer en Europe, faute du personnel indispensable. Sur le bâtiment de la Compagnie des Chargeurs réunis, qui porte une étuve à désinfection, où les hommes n'ont bu que de l'eau stérilisée, où chaque jour on a fait l'assainissement avec de l'eau renfermant du sulfate de cuivre et du chlorure de zinc, il n'y a pas eu un seul malade pendant toute la durée de séjour.

Le comité a ensuite entendu la lecture d'un rapport sur l'épidémie de fièvre typhoïde à Avesnes.

Dépêches Diverses

UN BATEAU QUI SOMBRE

Londres, 2 février.

Le paquebot le *Prince-Baudoin*, d'Ostende, a heurté, hier, le quai de Douvres, avant de prendre à bord les passagers.

Le bateau a sombré par suite du choc. Il a été remorqué ensuite dans le port.

L'INFLENZA A TOULOUSE

Une dépêche de Toulouse annonce que depuis une quinzaine de jours le nombre des décès a doublé. L'influenza et l'affection pulmonaire sont très nombreuses dans la région. Cette semaine, on a licencié les élèves du grand séminaire, où il avait été constaté un certain nombre de cas d'influenza.

TERRIBLE INCENDIE DANS LE TARN. — DEUX VICTIMES

Un terrible incendie, qui a éclaté la nuit dernière, a détruit une métairie au hameau des Cabanettes, canton d'Alban. Un enfant de huit ans a été asphyxié et enseveli sous les décombres ; sa sœur, âgé de dix-sept ans, a sauté par une fenêtre du deuxième étage et s'est tuée dans sa chute.

LE PROCÈS DU DUC D'ORLÉANS

C'est le 27 février prochain qu'il sera procédé, à Vienne, à l'audition des personnes, notamment du personnel de l'hôtel Sacher, citées comme témoins par M. Armstrong, dans le procès en adultère qu'il intente à sa femme, Mme Melba, et au duc d'Orléans. Ces dépositions promettent d'être très intéressantes.

Une dépêche reçue par un de nos confrères dit qu'il résulte d'une enquête à laquelle s'est livré l'avocat du plaignant, M. Griez de Rouse, qu'un personnage disant se nommer M. Matzen, se présenta, le 22 février 1891, à l'hôtel Sacher, où il retint pour un monsieur et une dame, devant arriver le lendemain, mais dont il n'indiqua pas le nom, un appartement se composant de deux deux chambres à coucher, séparées par un petit salon ; que le 22 février 1891, le duc d'Orléans débarqua à l'hôtel Sacher, où, en compagnie de Mme Melba, arrivée quelques instants plus tard, il prit possession de l'appartement retenu la veille par M. Matzen, et qu'après avoir exhibé sa véritable qualité, il se fit inscrire sous le nom de comte de Villiers et donna l'ordre de répondre à tous ceux qui viendraient pour le voir qu'il n'était pas là.

C'est notamment de la sorte que fut éconduit le duc de Sabran, qui s'était présenté pour voir le prince le lendemain du jour où ce dernier assistait avec Mme Melba à une représentation de *Manon*, à l'Opéra.

L'enquête de M. Griez de Rouse a révélé, en outre, que durant tout leur séjour à Vienne Mme Melba et le duc d'Orléans ont pris leur repas en commun, dans le petit salon attenant à leurs chambres à coucher ; qu'ils ont fait ensemble, et en voiture fermée, de nombreuses et longues excursions dans les environs de Vienne, à Dornhach, à Neulengbach, à Laxenburg, etc., que les bagages, se composant de seize malles, étaient marqués, une partie au nom du prince d'Orléans, et l'autre à celui de Mme Armstrong, et qu'enfin toutes les dépenses faites par le couple à l'hôtel Sacher ont été portées sur une seule note et soldées par le duc d'Orléans.

Tels sont les faits principaux relevés à la charge du fils du comte de Paris pour prouver sa cohabitation avec Mme Melba et justifier la plainte en adultère déposée contre celle-ci par son mari.

Les témoins cités à comparaître le 27 février auront à se prononcer sur l'exactitude de ce fait.

Quant à Mme Melba, elle sera représentée en cette circonstance par un avocat qui vient d'être désigné d'office, M. Korper, de Marienwerth, auquel elle n'a qu'à faire parvenir ses instructions.

LES BEAUTÉS DU PROTECTIONNISME

Le *Salut public* d'hier soir nous raconte l'histoire d'un chemisier de notre ville qui, sous prétexte de l'élévation des tarifs, a déjà annoncé à sa clientèle qu'il était dans l'obligation d'augmenter de 2 francs ses chemises.

Cette fantaisie va évidemment être imitée à bref délai par tous les négociants au détail qui ne manqueront pas de majorer à qui mieux mieux leurs produits de provenance étrangères — et avec les autres, s'ils en trouvent l'occasion.

Voilà vingt-quatre heures que le nouveau tarif est en vigueur et voilà déjà que nous voyons se formuler d'un côté les prétentions des industriels, de l'autre les plaintes des consommateurs.

L'inévitable conséquence qui devait résulter de l'augmentation des droits sur les marchandises et les denrées de toutes sortes s'est donc aussitôt manifestée. Tous les fournisseurs des principaux objets de consommation se sont empressés à l'envi d'élever leurs prix de vente et, naturellement, comme il arrive toujours en pareille circonstance sous le mobile de l'intérêt privé, ils ont généralement exagéré à leur profit l'augmentation normale que pourrait justifier l'application des nouveaux tarifs.

Les marchands de vins et de bière, les épiciers et une foule d'autres ont déjà averti leurs clients et inscrit dans leurs magasins la hausse de leurs prix. Aussi, déjà les réclamations s'élèvent en foule, c'est un *tollé* des consommateurs contre les exigences des producteurs et des vendeurs. Mais ce n'est que le début, et ce sera bien pis avec le temps, lorsque les sacrifices de tous les jours qu'on va imposer aux familles formeront, par l'accumulation, un total d'une certaine importance.

Nous entrons dans la période de la cherté de la vie. On a voulu faire cette téméraire expérience. La voilà commencée. Les effets en seront déplorables. Un gouvernement démocratique par essence, comme la République, devrait assurer au peuple la vie à bon marché. Celui-ci, pour satisfaire un petit nombre de propriétaires ruraux, va enchérir tous les objets les plus indispensables à l'alimentation publique et porter le trouble dans les familles d'ouvriers et même dans les familles bourgeoises. On s'apercevra bientôt, par le mécontentement général, de la faute qu'on a commise. On pourrait peut-être remédier au mal en se décidant, après l'échec manifeste du tarif minimum, à négocier de vrais traités de commerce sur une base libérale et rationnelle. Mais aura-t-on le courage de cette initiative salutaire?

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — *Conseil municipal.* — Jeudi 4 février, séance publique du conseil municipal.

Ordre du jour : 1° assurance de l'abattoir ; 2° réparations de chemins ruraux ; 3° réparations à l'asile de nuit ; 4° réparations au logement de la directrice de l'école du Canal ; 5° modification au règlement de l'octroi (viandes foraines) ; 6° indemnités de terrain à Chantemesse ; 7° répartiteurs pour 1892.

Les travailleurs de Givors assisteront en masse à cette séance, où la question des viandes mortes foraines qui devaient entrer le 1er février est obligée de revenir devant le conseil, pour entraves mises par la préfecture.

LOIRE

Saint-Etienne. — *Tamponné par un wagon.* — Le nommé Pierre Langénieux, âgé de 56 ans, brigadier d'équipe à la gare du Clapier, se trouvait, hier, sur la voie située au bas du plan incliné de Montmartre, près d'un wagon placé sur la plaque tournante et qu'il allait conduire sur une voie de garage, lorsqu'il a été tamponné par un second wagon qui arrivait sur cette plaque. La mort a été instantanée.

Langénieux a été conduit à son domicile, rue du Devoir.

— *Obsèques de M. Crozet-Boussingault.* — Les obsèques de M. Crozet-Boussingault auront lieu jeudi matin. On se réunira à l'église Notre-Dame.

Firminy. — *Bris de vitres.* — Hier soir, Louis Lafourcade, ouvrier chez M. Berthet, ferblantier, s'étant fait régler par son patron revint chez celui-ci et insulta sa femme, Mme Berthet.

Expulsé du magasin, Lafourcade brisa cinq vitres de la devanture, puis, s'emparant de plusieurs lampes il les brisa.

La gendarmerie prévenue se mit à sa recherche et le trouva dans un café où il fut arrêté.

Cet ouvrier peu commode trouva encore à aggraver son cas en insultant la gendarmerie. Il a été aussitôt écroué et conduit ce matin à Saint-Etienne.

Roanne. — *Arrestations.* — Le nommé Claude Barnet, dit « Tête de fer », âgé de 44 ans, manœuvre, a été arrêté, hier soir, sous l'inculpation de colportage d'allumettes de contrebande.

— La femme Bresson, âgé de 57 ans, demeurant rue Saint-Jean, a été arrêtée et écrouée en vertu d'un extrait de jugement, pour purger une condamnation à 25 jours de prison pour ivresse,

DROME

Valence. — *Newson.* — Comme nous l'avions annoncé, M. Newson, liseur de pensée, donnait hier, dans les salons de l'hôtel de la Poste, une séance intime aux notabilités de notre ville et aux représentants de la presse. Nous remarquons dans l'assistance M. Tacusel, directeur des postes à Valence, plusieurs conseillers municipaux avec leurs dames, quelques docteurs en médecine, etc.

Une cause célèbre, et le *Pavillon mystérieux* ont surpris et émerveillé tout l'auditoire.

Ce soir mercredi, M. Newson donnera une représentation publique. Les grands salons de l'hôtel de la Poste seront, sans nul doute, envahis par le public valentinois pour applaudir Newson.

— *Conférence publique.* — Jeudi 4 février, à 8 heures du soir, salle du gymnase civil, aura lieu une grande conférence publique, sujet : *la crise économique*, ses causes, ses conséquences.

— *Police.* — Les nommés Paul Hamoville, âgé de 26 ans, journalier, et Emile-Félix Méo, âgé de 20 ans, journalier, originaires de Paris, ont été arrêtés et mis à la disposition du parquet, sous l'inculpation de vagabondage.

— *Objets trouvés.* — M. Albert, place de la République n° 7, a déclaré avoir trouvé un bracelet en argent, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Mme Redenbach, propriétaire de la ménagerie, sise à Championnet a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme, elle le tient à la disposition de son propriétaire.

— Mme Redenbach, propriétaire de la ménagerie sise à Championnet a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme elle le tient à la disposition de son propriétaire.

— *Suicide.* — Hier, à 4 heures du soir, le nommé Gaillard, âgé de 55 ans, habitant avenue de Lyon, 48, a été trouvé pendu dans son domicile dans des conditions assez bizarres. Gaillard qui habitait avec sa fille se livrait assez fréquemment à la boisson malgré les observations réitérées de son enfant. Or, avant-hier, lasse de voir son père toujours dans le même état, elle abandonna celui-ci. Se voyant seul, il se coucha ayant soin de *planter un clou au mur*; ensuite s'entourant le cou d'une lanière et d'une petite corde il se renversa sur son lit où il ne tarda pas à trouver la mort. Le docteur Jean appelé dans la soirée pour les constatations d'usage a déclaré que la mort devait remonter à 24 heures.

— *Maladie.* — Depuis plusieurs jours, M. Clerc, notre maire, qui est d'un âge fort avancé, est dangereusement malade. Ce bon républicain a su, par la droiture de son caractère, s'attirer constamment la sympathie générale. Républicain de vieille date, M. Clerc, sous l'Empire déjà, combattait ardemment pour le drapeau de la liberté. Aussi faisons-nous les vœux les plus sincères pour que sa maladie n'ait pas un dénouement fatal, et qu'il puisse bientôt reprendre la direction de notre municipalité.

— *Théâtre.* — Voici le programme de la représentation du jeudi 4 février : 1° *La Princesse des Canaries*, opérette en trois actes, de Chivot et Duru, musique de Ch. Lecocq ; 2° *Embrassons-nous Folleville.* comédie en un acte, de Labiche.

Premier début de Mlle Briouse, première chanteuse d'opérette du Gymnase de Marseille.

TERRIBLE EXPLOSION

On nous télégraphie de Grenoble :

Une terrible explosion s'est produite, la nuit dernière, à la manufacture de papiers Capitaine, à Fures-Tullins. Une chaudière a éclaté, tuant le nommé Pillon, père de trois enfants ; le malheureux a eu les bras détachés du corps.

Plusieurs murs de l'usine se sont écroulés, les habitation du bourg ont tremblé et quelques-unes sont lézardées.

SEMAINE INDUSTRIELLE & Commerciale

SOIES ET SOIERIES

Nous assistons à nouveau, à un spectacle étrange. Alors que la fabrication est en bonne voie, que les commissions étoffe, en teint, en fil surtout, sont importantes et largement supplémentées, notre marché des soies est prêt à retomber dans les erreurs passées, et nous entendons déjà les plaintes surgir de toutes parts. Il y a là, évidemment, une situation vicieuse au premier chef et les marchands de soies et autres détenteurs de matières, ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes d'un tel état de choses.

La saison de printemps est bien engagée, les stocks sont peu importants, la consommation a des besoins qu'il faudra satisfaire.

Présentement, nos affaires locales ont une réelle animation d'ensemble, les chiffres conditionnés sont là pour en donner la preuve, et c'est le moment que choisissent les marchands de soie pour se laisser aller au découragement.

Et c'est une grave erreur que d'accuser la fabrique, de pousser à un état de choses qu'elle est, en fait, intéressée à réprouver. Le fabricant ne demande qu'une chose, la fermeté des matières premières. De cette façon, il voit clair devant lui, il *sait* où il va, il a confiance.

S'il s'ingénie à créer un article qui demandera trois ou quatre mois de fabrication, il ne craindra pas qu'un concurrent, ayant des délais de livraison, un peu plus éloigné, puisse produire avec 5 ou 10 0/0 de différence sur le prix de la matière première.

Que l'on y songe bien. Dans la situation présente, pour les articles bas-prix qui, maintenant, font le gros chiffre des affaires de notre place, 5 ou 10 0/0 représentent souvent le bénéfice que nos fabricants s'attribuent.

De quelle façon faudra-t-il qu'ils opèrent, pour alimenter leurs usines et sauvegarder leurs intérêts, en face d'un marché des soies, sans solidité et marchant à la déroute?

Nous ne saurions trop le répéter. Les marchands de soie ont subi de grandes pertes ; c'est regrettable, et nous comprenons le pénible de leur situation. Mais s'ils se ruinent, qu'ils sachent bien que la fabrique n'est pour rien dans cette triste occurrence, et que c'est à eux seuls qu'ils doivent s'en prendre.

Les marchands de soie ont à leur tête un syndicat composé d'hommes sérieux, connaissant à fond notre marché, ses besoins et ses ressources. C'est à ce syndicat qu'il appartient de fixer la marche à suivre et d'aviser à modifier un état de choses de plus en plus fâcheux.

* * *

La condition a enregistré, du 21 au 27 janvier 1892, 89,070 kilogr. contre 101,365, la semaine précédente et 78,296 kil. de la semaine correspondante de 1891.

En fabrique, nous constatons toujours un bon courant d'affaires, et si le beau temps vient un peu nous favoriser, notre saison de printemps sera bonne.

La faveur de la mode se porte toujours sur les tissus teints en flotte, aussi bien en unis qu'en façonnés et en brochés. Pour Paris, particulièrement, les demandes sont suivies et *importantes et depuis longtemps*, la consommation française des tissus de soie pure, n'avait été aussi accentuée. La confection affectionne surtout les petits brochés, sur fond noir, avec bouquets minuscules en teintes douces. On fait ainsi des étoffes d'un prix abordable, tout en étant d'un porter facile, et se drapant avec élégance.

La garniture aussi, est toute à la soie pure, soit en petite faille, unie et rayée, soit en surah. — Notons même une tendance à employer ces tissus pour doublures de vêtements de prix.

Les damas continuent à être demandés dans toute la gamme des qualités. Il en est de même pour les crêpes de Chine, dont la vogue n'est pas près de s'épuiser, On signale quelques demandes en mousselines 120 c/m, marchandise premier ordre, et quelques commissions données à Tarare, en mousseline soie, en bandes brodées.

Les pongés trouvent toujours un grand écoulement sur les marchés américains, et les prophètes de malheur qui prédisaient la fin de l'article, se sont heureusement trompés. C'est à cet article de fond que nos usines d'impression doivent, en grande partie, leur animation du moment.

Le velours noir, poil schappe et poil soie, mécanique ou au fer, est toujours délaissé, aussi bien à Lyon que sur le marché de Crefeld qui va subir, cette saison, de grosses pertes, par suite des consignations irraisonnées faites sur cet article. En velours couleur, la tendance serait meilleure, et on signale quelques demandes d'un bon augure.

En mousseline et autres tissus légers, l'Angleterre a consommé énormément d'écharpes. New-York en a pris quelque peu et Paris moins encore. — Il y a pourtant, une tendance de la mode, à adopter une étoffe pour la garniture du cou. Serait-ce le retour à la lavallière?

Peut-être. — Rappelons en passant, que depuis plus de dix ans, cet article a complètement disparu de nos ateliers de fabrication.

* * *

Toutes les préoccupations de l'heure présente, se tournent vers le nouveau tarif douanier, dont l'application a commencé le 1er février.

De toutes parts, les craintes sont grandes, chacun se demande avec anxiété, ce qu'il sortira de ce nouvel état de choses. — C'est un saut dans l'inconnu. Personne ne sait ce qu'il en adviendra et les plus graves conjectures sont permises.

Quoi qu'il arrive, pour l'ensemble du commerce français, il est certain que notre commerce local, souffrira grandement du nouvel état de choses.

Lyon a prospéré sous le régime de liberté et les barrières qui, de toutes parts, vont s'élever contre nos produits, ne sont pas faites pour améliorer une situation déjà précaire. Ce qu'il y a de plus pénible en tout cela, c'est l'*instabilité commerciale* dont nous aurons à souffrir. Nous trouvons en Hollande, en Belgique, en Suisse, un important écoulement à nos produits. De par le nouveau régime, du jour au lendemain, sans avertissement préalable, ces pays pourront frapper nos exportations des droits qu'il leur plaira d'établir.

Pour l'Espagne et le Portugal, le résultat immédiat est désastreux. Ces deux pays nous appliquent leur tarif général.

En face d'un avenir qui peut être terrible pour notre industrie nationale, ceux qui, comme nous, ont toujours défendu les principes de liberté auxquels nous devons notre grandeur commerciale, peuvent et doivent dégager leur responsabilité. Lyon, qui a demandé à lutter à armes égales et au grand soleil, aura peut-être, plus que tout autre centre industriel à supporter le poids d'une aventure dont les protectionnistes auront l'entière responsabilité.

* * *

L'Espagne a, jusqu'ici, été un de nos grands marchés exporteurs. Par sa consommation locale et par celle de ses nombreuses colonies, ce pays a offert à notre industrie lyonnaise un terrain propice pour tous les articles soieries.

Depuis quelques années pourtant, dans la province de Barcelone surtout, de grands efforts ont été tentés pour la production des tissus de soie.

Les vieux soyeux lyonnais se rappellent encore les acheteurs espagnols qui venaient sur notre place, à époques fixes, et nous laissaient des ordres importants en tissus unis noirs et dans tous les genres fantaisie. Maintenant, certaines maisons de Barcelone ont obtenu, par leur fabrication locale, des résultats suffisants pour se passer de nos tissus, et produisent les faille et taffetas noirs dans de bonnes conditions.

La fabrique de Barcelone, sans avoir l'importance et les moyens d'action de celles de Crefeld, Côme ou Zurich, commence à exporter, et Manille, entre autres, où jusqu'ici nous avons écoulé tant de tissus légers, tend de plus en plus à nous échapper.

Actuellement, sous le coup de l'émotion causée dans toute l'Espagne, par notre nouveau régime douanier, une grande activité règne dans la province de Barcelone. Dans cette ville seule, vingt fabricants de tissus de soie de tous genres, unis et foulards, et fabricants de dentelles, ayant sous la main les filateurs, teinturiers et apprêteurs nécessaires, redoublent d'efforts et vont lutter avec avantage contre nos tissus écrasés sous des droits de représailles.

A Mauresa, petite ville industrielle à 50 kilomètres de Barcelone, une vingtaine de fabricants de tissus de soie, et rubans, vont augmenter leur production dans de larges proportions.

Et que l'on ne nous accuse pas d'exagérer et de noircir le tableau. L'effet des nouvelles mesures douanière s'est déjà fait sentir. Les maisons lyonnaises, s'occupant particulièrement des affaires espagnoles et portugaises, réduisent leurs frais, renvoient des employés, et l'on cite d'anciens voyageurs faisant la tournée de la péninsule depuis de longues années, et qui ont été invités à chercher une autre situation.

Un seul espoir reste. L'Espagne a toujours été la terre classique de la contrebande. On parle déjà d'agence prenant l'engagement de faire pénétrer les marchandises à 15 et 20 p. 0/0 au-dessous du tarif. La fraude, cette fois, viendra-t-elle au secours d'une situation compromise, par des législateurs inexpérimentés? Peut-être.

C'est égal, on n'avait pas idée jusqu'ici d'une législation venant favoriser par ses actes, cette inavouable industrie de frontière la contrebande.

Jean TABAREAU

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps.— Observations du journal, 2 février, 4 heures soir :

Hauteur du baromètre : 752. — Température : + 4°. — Direction du vent : Sud-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : + 7° — Minimum de température dans les 24 heures : + 1°.

Situation générale. — La dépression qui s'est brusquement avancée sur les îles Britanniques a produit une forte baisse barométrique générale à la moitié Ouest de l'Europe ; en Irlande la baisse atteint 26 millimètres et dans nos régions 15 millimètres. Les vents sont très froids vers les côtes de la Manche et en Bretagne. Les averses sont nombreuses.

Dernière heure. — La baisse du baromètre s'accentue en France d'une façon générale ; les pressions descendent à 742 à Dunkerque et 755 à Biarritz.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Averses, temps frais.

* * *

Hier, à 11 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Waltener, imprimeur de l'*Echo de Lyon*. Le cercueil était couvert de nombreuses couronnes offertes par la famille et par le personnel qu'employait le regretté défunt. La Guillemoche, la Société de secours mutuels des ouvriers du livre avaient également tenu à rendre un dernier hommage à M. Waltener.

Dans le cortège, on remarquait les administrateurs et les rédacteurs de journaux imprimés par lui, la plupart des imprimeurs de Lyon, MM. Mougin-Rusand, Storck, Jevain, Sézanne, Morel, Bourgeon, Rey, etc.

Aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

* * *

Nous avons reçu, hier, la lettre suivante d'un malheureux employé du Grand-Théâtre victime d'un terrible accident et, depuis un an, infirme, incapable de continuer son métier et réduit à la plus profonde misère.

Le voici dans toute sa lamentable éloquence :

Monsieur le Rédacteur,

.....

« Le 1er janvier 1891, je me suis fracturé la jambe gauche dans mon emploi de luminariste où il me fallait faire deux services, la salle et la scène. Par malheur pour moi, la fracture est si grave que je me trouve estropié. J'ai fait toutes les démarches possibles près de M. Poncet.

.....

Il ne veut rien savoir, ce qui m'a plongé dans la dernière misère, rien pour vivre et, de jour en jour, sans domicile.

« Je viens vous supplier d'être assez bon pour me faire trouver du travail à n'importe quoi que ce soit, car je me trouve à bout de toute ressource et ne sais plus que devenir.

« Je vous supplie de ne pas m'oublier, car je vous reste reconnaissant, tout dévoué et respectueux serviteur.

« PETRUS JEAY,
« 78, rue de la Part-Dieu. »

Nous avons supprimé, de cette lettre, certains passages où sont exprimés, en termes peut-être trop vifs, les sentiments de ce pauvre homme à l'égard de ceux qui ont eu si peu pitié de sa misère.

Nous le recommandons à ceux de nos lecteurs qui voudraient faire une bonne action et sauver un malheureux du désespoir.

Puisque ceux qui, naturellement, devraient le secourir, le repoussent, il y aura peut-être de bonnes âmes pour faire le bien que d'autres auraient été bien inspirés de pratiquer eux-mêmes.

* * *

Le bureau municipal de placement gratuit pour dames, installé rue des Célestins, n° 5, fonctionne depuis le 1er février courant.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 FÉVRIER

M. Lavigne ouvre la séance à huit heures et demie.

La première question posée est celle des chalets de nécessité : l'administration préfectorale demande une location de 50 fr., mais ne se presse pas d'approuver les projets de la municipalité.

Nous apprenons de *M. Debolo*, questionné par *M. Ferrand*, que l'on étudie dans les bureaux les projets tendant à l'ouverture des rues Pierre Dupont et de Flesselles.

Sur une question de *M. Broussas*, *M. Lavigne* complète, en en rectifiant le compte rendu, ses explications relatives à l'emprunt de 5 millions 1/2 pour la rue Grôlée. Il a voulu dire que MM. Delamarre et Ferrand n'avaient rien à voir dans cette affaire, mais que le Crédit Foncier, offrant les conditions les plus avantageuses et demandant une garantie contre les prétentions éventuelles de ces industriels, il fallait en passer par là.

Une dernière question est posée au président par *M. Fagot*, sur l'exposition de 1894. Le maire répondra dans la prochaine séance.

On s'occupe ensuite du crédit supplémentaire de 1,600 francs pour entretenir les animaux du Jardin zoologique du Parc de la Tête-d'Or. Une discussion s'engage ; il en résulte que personne ne veut des cygnes et des daims au Parc, dont la vente pourrait diminuer les frais de la ville.

Un crédit est ouvert pour le payement de l'indemnité à laquelle la ville a été condamnée envers Mme Veuve Durand, pour les blessures qu'elle a reçue le 30 avril 1891.

Le reste de la séance est consacré au

Quartier Grôlée

Cinq dossiers sont d'abords expédiés sur les rapports de M. Grinand.

En trois minutes on vote l'emprunt de 1,700,000 francs dont nous parlons dans le compte rendu de la dernière séance, mais, cette fois, on est garanti par MM. Delamarre et Ferrand qui se sont engagés par écrit à ne pas intervenir dans cette affaire, trop mesquine pour eux sans doute. Quand on a touché des commissions sur 25 millions, quand on se propose d'intenter un procès sur une base de 5 millions 1/2, on peut être généreux sur une pauvre liasse de 1,700 billets de mille.

C'est *M. Grinand* qui a présenté le rapport. Il fait expédier les dossiers suivants :

Instance veuve Royans contre la ville.
Instance Brenot.
Instance veuve Noir.

Mais fort heureusement le quartier Grôlée n'appartient pas tout entier à M. Grinand, fidèle exécuteur des volontés de l'administration.

M. Valensaut présente des conclusions défavorables aux prétentions de MM. Delamarre et Ferrand qui veulent substituer dans l'îlot C la *pierre de Lens à la pierre de Villebois* dans l'édification de la porte d'allée.

M. Debolo répond. Il cherche à faire croire au conseil que la crème fouettée a plus de consistance que le beurre. Il invoque l'avis des architectes, la nécessité de sculpter et toutes sortes de motifs.

M. Valensaut répond victorieusement sur tous les points effleurés seulement par son adversaire. La pierre de Villebois peut aussi bien se sculpter que la pierre de Lens ; elle noircit moins rapidement, elle est plus solide, et, dit-il, sous prétexte qu'une porte d'allée est sur deux étages, il ne faut pas recommencer les aventures de l'îlot L.

Le conseil donne raison à M. Valensaut. MM. Delamarre et Ferrand devront employer la pierre de Villebois pour leurs portes d'allées. Cela leur mangera peut-être leurs bénéfices sur les emprunts, mais tant pis.

Nouvel échec pour les distingués entrepreneurs qui attribuaient au pan coupé de trois mètres une grande valeur artistique.

M. Valensaut combat leurs conclusions ; il fait adopter le pan coupé de quatre mètres.

La séance se termine par le vote de quelques dossiers relatifs à des pensions de sergents de ville et d'agents d'octroi : elle est levée à 10 h. 15.

LE

Crime de la montée du Gourguillon

UNE FEMME GALANTE ETRANGLÉE

Il est à craindre que le crime de la montée du Gourguillon reste définitivement impuni. Après deux jours de recherches, les magistrats enquêteurs ne sont pas plus avancés qu'au moment de la découverte de l'assassinat.

Actuellement les agents explorent les hôtels meublés du quartier de Perrache, que fréquentait habituellement Clotilde Berthéas, et recherchent si cette fille n'a pas été vue la veille du crime.

Sortie seule à 10 heures et demie d'un hôtel du cours Rambaud, Clotilde Berthéas s'est dirigée du côté de Lyon, depuis on perd ses traces.

Il n'a pas été possible aux agents d'obtenir le moindre renseignement pouvant les mettre sur une piste sérieuse.

* *

On a cru un moment avoir trouvé un indice susceptible d'aider les recherches. Voilà ce dont il s'agit. Dans les perquisitions opérées lundi soir, dans l'appartement de la victime, M. Gratta avait trouvé une lettre portant la signature d'un sieur D... Cette étrange missive adressée à Clotilde, contenait l'aveu d'une passion poussée à l'excès, et se terminait par une demande en mariage.

On s'enquit de ce singulier amoureux. Les amants de la victime furent interrogés et le plus intime, X..., l'employé du chemin de fer, raconta que la lettre avait été fabriquée par la fille Berthéas elle-même.

Pour exciter la jalousie de son vieil amant, Clotilde avait laissé traîner la lettre sur une table, de façon qu'elle ne put échapper aux regards de son amant.

Le truc avait parfaitement réussi, X..., aussitôt la lettre lue, avait eu une violente explication avec sa maîtresse, et la discussion s'était terminée par un emprunt assez fort, consenti par l'amant à la jeune femme.

Plus tard, dans un moment d'expansion, Clotilde avait tout raconté à son amant.

* *

L'opinion à peu près unanime de tous ceux qui ont suivi l'affaire est que Clotilde Berthéas a été victime d'une vengeance. Cette fille n'était pas aimée par les femmes que sa profession l'obligeait à fréquenter. Ayant reçu une certaine instruction, elle se plaisait à les vexer, et surtout avait la manie de leur écrire des lettres d'injures et de menaces. Ces lettres la plupart du temps pas signées, mais les destinataires connaissaient l'auteur. C'est à la suite d'une lettre anonyme, la dénonçant comme ayant trompé son amant, que la fille B... eut, il y a deux ans, avec Clotilde, la fameuse scène qui se termina devant le commissaire de police.

Il est possible, probable même, qu'une fille ayant à se venger d'une dénonciation, ait chargé son amant de le faire. Dans tous les cas, l'assassin devait être très connu de la victime ; c'était certainement un vieil ami, car sans cela jamais Clotilde ne l'eut amené chez elle.

M. Ramondenc a entendu hier, dans son cabinet, plusieurs filles qui ont connu la victime, mais aucune d'elles n'a pu lui fournir d'utiles indications.

* *

M. Bertheas père, accompagné de sa plus jeune fille, a donné à M. Vial, juge chargé d'instruire l'affaire, quelques renseignements sur le passé de la victime.

Clotilde resta de 13 à 17 ans dans un pensionnat de Boën (Loire). Son éducation terminée, elle revint chez elle, apprit le métier de couturière, puis, ayant eu un enfant, quitta Firminy et se rendit à Saint-Etienne. A ce moment, son grand-père maternel mourut et lui laissa une dizaine de mille francs. L'argent fut vite dépensé. Pendant quelques mois Clotilde fit la fête à Saint-Etienne puis, dépourvue de ressources, retourna chez elle. Il y a 10 ans, elle vint habiter Lyon et, après avoir cherché vainement à se placer, devint femme galante.

Pendant ces dix années, elle n'est jamais retourné chez ses parents qu'elle a vu très rarement. Toutefois, elle correspondait assez fréquemment avec eux ; elle se faisait adresser ses lettres poste-restante et prétendait être, tantôt employée à la Manufacture des tabacs, tantôt dans un magasin de couture.

Son père n'était pas dupe de ces mensonges, sans la connaître toute entière, il soupçonnait une partie de la vérité.

M. Berthéas, en sortant de chez M. Vial s'est rendu seul à la Faculté de médecine où il a vu le corps passablement défiguré de sa fille. Il est ensuite reparti pour Firminy, car la date des obsèques n'est pas encore fixée.

* *

Somme toute, l'instruction n'a pas fait un pas, un seul, depuis dimanche. L'arrestation de l'assassin est au contraire devenue très problématique, on n'a aucune piste sérieuse, pas de soupçons. Et puis quand bien même on aurait des soupçons sur quelqu'un, il serait très difficile de l'arrêter, car on ne pourrait lui prouver sa participation au crime.

L'assassin a très habilement opéré, per-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
3 février

18

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

« J'ai vu les chevaux de traîneau recouverts d'une carapace de glace, leur respiration figée aux naseaux ! J'ai vu l'eau-de-vie de ma gourde se changer en pierre dure que le couteau ne pouvait entamer !... Mais mon traîneau filait comme l'ouragan !

« Plus d'obstacles sur la plaine nivelée et blanche à perte de vue ! Plus de cours d'eau dont on est obligé de chercher les passages guéables ! Plus de lacs qu'il faut traverser en bateau ! Partout la glace dure, la route libre, le chemin assuré ! Mais au prix de quelles souffrances, Nadia ! Ceux-là seuls pourraient le dire, qui ne sont pas revenus, et dont le chasse-neige a bientôt recouvert les cadavres !

— Cependant, tu es revenu, frère, dit Nadia.

— Oui, mais je suis Sibérien, et tout enfant, quand je suivais mon père dans ses chasses, je m'accoutumais à ces dures épreuves. Mais toi, lorsque tu m'as dit, Nadia, que l'hiver ne t'aurait pas arrêtée, que tu serais partie seule, prête à lutter contre les redoutables intempéries du climat sibérien, il m'a semblé te voir perdue dans les neiges et tombant pour ne plus te relever !

— Combien de fois as-tu traversé la steppe pendant l'hiver? demanda la jeune Livonienne.

— Trois fois, Nadia, lorsque j'allais à Omsk.

— Et qu'allais-tu faire à Omsk ?

— Voir ma mère, qui m'attendait !

— Et moi, je vais à Irkoutsk, où m'attend mon père ! Je vais lui porter les dernières paroles de ma mère ! C'est te dire, frère, que rien n'aurait pu m'empêcher de partir !

— Tu es une brave enfant, Nadia, répondit Michel Strogoff, et Dieu lui-même t'aurait conduite ! »

Pendant cette journée, le tarentass fut mené rapidement par les iemschiks qui se succédèrent à chaque relais. Les aigles de la montagne n'eussent pas trouvé leur nom déshonoré par ces « aigles » de la grande route. Le haut prix payé par chaque cheval, les pourboires largement octroyés, recommandaient les voyageurs d'une façon toute spéciale. Peut-être les maîtres de poste trouvèrent-ils singulier, après la publication de l'arrêté, qu'un jeune homme et sa sœur, évidemment Russes tous les deux, pussent courir librement à travers la Sibérie, fermée à tous autres, mais leurs papiers étaient en règle, et ils avaient le droit de passer. Aussi, les poteaux kilométriques restaient-ils rapidement en arrière du tarentass.

Du reste, Michel Strogoff et Nadia n'étaient pas seuls à suivre la route de Perm à Ekaterinbourg. Dès les premiers relais, le courrier du czar avait appris qu'une voiture le précédait ; mais comme les chevaux ne lui manquaient pas, il ne s'en préoccupa pas autrement.

Pendant cette journée, les quelques haltes, durant lesquelles se reposa le tarentass, ne furent uniquement faites que pour les repas. Aux maisons de poste, on trouve à se loger et à se nourrir. D'ailleurs, à défaut de relais, la maison du paysan russe n'eût pas été moins hospitalière. Dans ces villages, qui se ressemblent presque tous, avec leur chapelle à murailles blanches et à toitures vertes, le voyageur peut frapper à toutes les portes. Elles lui seront ouvertes. Le moujik viendra, la figure souriante, et tendra la main à son hôte. On lui offrira le pain et le sel, on mettra le « samovar » sur le feu, et il sera comme chez lui. La famille déménagera plutôt, afin de lui faire place. L'étranger, quand il arrive, est le parent de tous. C'est « celui que Dieu envoie ».

En arrivant le soir, Michel Strogoff, poussé par une sorte d'instinct, demanda au maître de poste depuis combien d'heures la voiture qui le précédait avait passé au relais.

« Depuis deux heures, petit père, lui répondit le maître de poste.

— C'est une berline ?

— Non, une télègue.

— Combien de voyageurs ?

— Deux.

— Et ils vont grand train ?

— Des aigles !

— Qu'on attele rapidement »

Michel Strogoff et Nadia, décidés à ne pas s'arrêter une heure, voyagèrent toute la nuit.

Le temps continuait à être beau, mais on sentait que l'atmosphère, devenue pesante, se saturait peu à peu d'électricité. Aucun nuage n'interceptait les rayons stellaires et il semblait qu'une sorte de buée chaude s'élevât du sol. Et il était à craindre que quelque orage ne se déchaînât dans les montagnes, et ils y sont terribles, Michel Strogoff, habitué à reconnaître les symptômes atmosphériques, pressentait une prochaine lutte des éléments, qui ne laissa pas de le préoccuper.

La nuit se passa sans incident. Malgré les cahots du tarentass, Nadia put dormir quelques heures. La capote, à demi relevée, permettait d'aspirer le peu d'air que les poumons cherchaient avidement dans cet atmosphère étouffante

Michel Strogoff veilla toute la nuit, se défiant des iemschiks, qui s'endorment trop volontiers sur leur siège, et pas une heure ne fut perdue aux relais, pas une heure sur la route.

Le lendemain, 20 juillet, vers huit heures du matin, les premiers profils des monts Ourals se dessinèrent dans l'est. Cependant, cette importante chaîne, qui sépare la Russie d'Europe de la Sibérie, se trouvait encore à une assez grande distance, et on ne pouvait compter l'atteindre avant la fin de la journée. Le passage des montagnes devrait donc nécessairement s'effectuer pendant la nuit prochaine.

Durant cette journée, le ciel resta constamment couvert, et, par conséquent, la température fut un peu plus supportable, mais le temps était extrêmement orageux.

Peut-être, avec cette apparence, eût-il été plus prudent de ne pas s'engager dans la montagne en pleine nuit, et c'est ce qu'eût fait Michel Strogoff, s'il lui eût été permis d'attendre ; mais quand, au dernier relais, l'iemschik lui signala quelques coups de tonnerre qui roulaient dans les profondeurs du massif,

« Une télègue nous précède toujours ?

— Oui.

— Quelle avance a-t-elle maintenant sur nous ?

— Une heure environ.

— En avant, et triple pourboire, si nous sommes demain matin à Ekaterinbourg ! »

CHAPITRE X

Un orage dans les monts Ourals

Les monts Ourals se développent sur une étendue de près de trois mille verstes (3,200 kilomètres) entre l'Europe et l'Asie. Qu'on les appelle de ce nom d'Ourals, qui est d'origine tartare, ou de celui de Poyas, suivant la dénomination russe, ils sont justement nommés, puisque ces deux noms signifient « ceinture » dans les deux langues. Nés sur le littoral de la mer Arctique, ils vont mourir sur les bords de la Caspienne.

Telle était la frontière que Michel Strogoff devait franchir pour passer de Russie en Sibérie, et, on l'a dit, en prenant la route qui va de Perm à Ekaterinbourg, située sur le versant oriental des monts Ourals, il avait agi sagement. C'était la voie la plus facile et la plus sûre, celle qui sert au transit de tout le commerce de l'Asie centrale.

La nuit devait suffire à cette traversée des montagnes, si aucun accident ne survenait. Malheureusement, les premiers grondements du tonnerre annonçaient un orage que l'état particulier de l'atmosphère devait rendre redoutable.

La tension électrique était telle, qu'elle ne pouvait se résoudre que par un éclat violent.

Michel Strogoff veilla à ce que sa jeune compagne fût installée aussi bien que possible. La capote, qu'une bourrasque aurait facilement arrachée, fut maintenue plus solidement au moyen de cordes qui se croisaient au-dessus et à l'arrière.

On doubla les traits des chevaux, et, par surcroît de précaution, le heurtequin du moyeux fut rembourré de paille, autant pour assurer la solidité des roues que pour adoucir les chocs, difficiles à éviter dans une nuit obscure.

Enfin, l'avant-train et l'arrière-train, dont les essieux étaient simplement chevillés à la caisse du tarentass, furent reliés l'un à l'autre par une traverse de bois assujettie au moyen de boulons et d'écrous.

Cette traverse tenait lieu de la barre courbe qui, dans les berlines suspendues sur des cols de cygne, rattache les deux essieux l'un à l'autre,

Nadia reprit sa place au fond de la caisse, et Michel Strogoff s'assit près d'elle. Devant la capote, complètement abaissée, pendaient deux rideaux de cuir, qui, dans une certaine mesure, de-

sonne ne l'a vu ni entrer, ni sortir, il n'a rien laissé de compromettant, n'a rien emporté, aussi, s'il a la prudence de se taire, il peut être assuré de l'impunité.

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, de renvoyer à demain le compte rendu de la première de **Coquin de Printemps**, *aux Célestins.*

UN ÉTRANGLEUR

Une agression d'une audace inouïe a été accomplie avant-hier, à cinq heures et demie du soir dans le jardin des Chartreux.

A cette heure, où les ouvriers sortent de l'atelier et sont fort nombreux tant sur la promenade des Chartreux que sur le quai Saint-Vincent, un individu a tenté d'étrangler une femme.

Du reste, voici les faits que nous racontons d'après le témoignage de la victime, Mme veuve Vallet.

Cette dame qui tient une boulangerie au 43 du quai Saint-Vincent, à l'angle du passage Gonin, revenait de la rue Donnée à la Croix-Rousse, où elle était allé rendre visite à des clients.

En s'en retournant, elle avait emprunté la voie la plus courte — le jardin des Chartreux — qui aboutit impasse Gonin, devant la maison qu'elle habite.

Dans la promenade, elle vit assis sur un banc un individu bien mis, vêtu d'un vêtement sombre, coiffé d'un chapeau melon.

Elle ne prêta aucune attention à cette rencontre et continua son chemin. Quelques minutes après, entendant marcher derrière elle, elle tourna la tête et aperçut un homme que tout d'abord elle ne reconnut point pour être celui qu'elle avait déjà vu assis sur le banc.

Du reste, l'individu la dépassa et rien ne faisait prévoir à cet instant le drame qui devait se dérouler.

Or, Mme Vallet n'avait pas fait cent mètres, qu'elle reconnut, venant à sa rencontre, le mystérieux personnage que deux fois déjà elle avait pu dévisager.

En passant près d'elle, vivement il se baissa et lui soulevant la jambe droite la fit tomber.

A ce moment même, Mme Vallet se croyant perdue se mit à crier : au secours !

Mais le malandrin d'une main lui serra la gorge, pendant que de l'autre il lui saisissait les pieds pour la maintenir à terre et empêcher tout mouvement.

On ne sait ce qu'il serait advenu si M. Baude, employé à la brasserie d'Adelshoffen, demeurant passage Gonin, 31, ne fût arrivé, armé d'un trident.

Se voyant sur le point d'être pris, l'agresseur s'éloigna, puis aussitôt se retournant, il dit à sa victime, que la peur empêchait de se lever :

« Criez donc bien maintenant, sale bête ! »

Il disparut ensuite sans que l'on put le retrouver.

Il est à présumer que l'étrangleur s'en est allé à travers les massifs, car un garçon boucher qui descendait le jardin certifia n'avoir rencontré personne.

Une poursuite aussitôt entreprise ne donna aucun résultat.

Mme veuve Vallet, qui a bien vu son agresseur, ajoute que « c'était un homme bien pris, d'une large encolure et dont les doigts longs serraient comme un étau ! »

Cet homme, doué d'une force peu commune, d'après ce que dit Mme Vallet, aurait certainement étranglé la malheureuse femme si ses appels n'eussent été entendus.

Il va sans dire que les habitants sont effrayés après un pareil événement, et ils demandent au moins une ou deux rondes de gardiens de la paix, qui ne se montrent jamais dans ce quartier.

Ajoutons que Mme Vallet n'a dû son salut qu'à un parapluie qu'elle tenait ouvert pour ne pas abîmer sa coiffure en crêpe de Chine. Lorsqu'elle a été terrassée, le parapluie lui a caché la figure ; c'est cette circonstance qui a empêché tout d'abord le malandrin de serrer le cou de sa victime, qu'il n'a trouvé pour ainsi dire qu'en tâtonnant.

Au moment de l'agression, Mme veuve Vallet avait sur elle une somme de douze francs cinquante centimes.

VOLS IMPORTANTS

Décidément, si cela continue, nous devrons réduire à un simple fait-divers les exploits des cambrioleurs qui opèrent maintenant dans notre ville en toute sûreté.

Nous en trouvons deux aujourd'hui qui méritent d'être racontés en détail.

RUE NEYRET

Samedi dernier, Mlle Clémentine Rougeot prenait possession d'une chambre rue Neyret, 29. Précédemment, elle avait fait faire quelques réparations au sieur Verlon, plâtrier, lequel s'était chargé du déménagement. Il s'était fait aider par un de ses amis, M. Ducreux, 28 ans, se disant courtier en banque, rue St-Michel, 53.

Les deux compères avaient déjà emménagé une partie du mobilier, entr'autre une grande malle où, devant eux, Mlle Rougeot introduisit un coffret renfermant 350 francs en argent, une montre, un bracelet, des bagues, des boucles d'oreilles, une broche et différents bijoux représentant une valeur de mille francs.

C'était plus qu'il n'en fallait pour tenter les deux voleurs. Pendant que Mlle Rougeot s'en retournait à son ancien domicile, ceux-ci firent sauter la plaque de la serrure de la malle et s'emparèrent du précieux coffret.

Puis, avisant une vieille enveloppe, l'un des deux écrivit au dos les mots suivants : « Les dévaliseurs de la *piaule* en sont à leur septième condamnation. Ça y est, pas vu, pas pris ».

Les malandrins avaient eu le soin d'écrire cette suscription de la main gauche de façon à ne pouvoir être reconnu à leur écriture.

Mais ils avaient compté sans la perpicacité de la police qui alla perquisitionner à la Guillotière au domicile de Ducreux.

On trouva dans le grenier une partie des bijoux volés et sur Ducreux une somme de 85 francs environ.

Devant tant de preuves, le cynique gredin avoua sa participation au vol et en avoir partagé le montant. Il a été mis le soir même à la disposition de M. le juge d'instruction.

Quant à Verlon, qui habitait ordinairement chez ses parents, quai de Bondy, il n'a pu être retrouvé.

Cependant, on ne désespère pas de le pincer un de ces jours dans une des chambres de ces nombreuses femmes qui harcèlent les passants dans les parages de la rue du sergent Blandan.

Verlon est du reste un repris de justice, qui vit le plus souvent du produit de la prostitution.

RUE SAINT-PIERRE

Ce second vol paraît encore plus extraordinaire que le premier. Il a été commis en plein centre, à quatre heures de l'après-midi.

Rue Saint-Pierre, 18, Mme Marie-Louise Massin, concierge, occupe au sixième étage une petite chambre qu'elle n'habite que la nuit. Le jour, ses occupations la retiennent à l'entresol dans sa loge.

Hier soir, à cinq heures, elle trouva la porte de son appartement entrebaillée. Elle pénétra plus avant et vit alors les tiroirs d'une commode étalés sur le plancher.

Tout ce qu'elle possédait, une somme de cent cinquante francs qui se trouvait dans une boîte de mariage, avait été volé.

En pleurant, elle raconta les faits aux locataires de l'immeuble dont elle a la garde. Mme Grange, qui tient un magasin de chemiserie au rez-de-chaussée, se souvint alors qu'à la même heure, se rendant à son appartement situé au cinquième étage, elle avait aperçu, descendant de l'étage supérieur, un individu correctement vêtu de noir qu'elle avait tout d'abord pris pour un médecin.

Elle se rappela que la figure bouleversée de cet homme l'avait frappée, ce qui lui permet de croire que c'est bien l'homme qui a dévalisé l'appartement de Mme Massin.

Le cambrioleur, pour pénétrer, avait dévissé la serrure, mais, en homme d'ordre, il avait ramassé l'objet et l'avait placé sur la commode.

UNE ÉPIDÉMIE

Le *Salut Public* annonçait, hier, que les élèves du Grand Séminaire venaient, à la suite d'une indisposition qui ne présente aucun caractère de gravité, d'être renvoyés pendant quelques semaines dans leur famille.

Les motifs de ce licenciement, sont plus sérieux que ne le pense notre confrère, et ce n'est pas la première fois que les locaux du Grand Séminaire, situé comme on le sait, 24, rue des Fargues, sont évacués.

Dans le courant de décembre, un grand nombre de séminaristes se plaignirent de souffrir de vives douleurs d'entrailles, plusieurs même, atteints de la dyssenterie, durent s'aliter. Tout d'abord, on ne fit guère attention aux malades, mais au bout de quelques jours, la majeure partie des élèves furent dans l'impossibilité de continuer leurs travaux.

On dut alors rechercher les causes du mal, et d'après l'avis des médecins, le Séminaire fut évacué.

Une fois chez eux, les malades se rétablirent promptement, et trois semaines après, à la rentrée, aucun ne manqua à l'appel.

Pendant ce temps, le supérieur avait fait appel aux lumières de plusieurs savants et médecins qui avaient visité les locaux, analysé les eaux, les provisions qui s'achètent en grande quantité, inspecté jusqu'à la batterie de cuisine, sans rien remarquer ni d'anormal, ni de défectueux.

On se croyait donc à l'abri du danger.

Les cours reprirent, et il y a une huitaine de jours, une seconde épidémie, présentant les mêmes caractères que la première, se manifesta. Plusieurs jeunes gens s'alitèrent, et le supérieur, effrayé, voyant les autres séminaristes sur le point d'être atteints eux aussi, prit le parti de licencier une fois encore les classes.

Mercredi dernier, 25 partirent ; le surlendemain un même nombre, et avant-hier les 150 autres.

Les cours au séminaire ne seront repris que le 24 février. Pendant ce temps, une nouvelle commission fera comme la première et certainement ne trouvera rien.

Il nous semble qu'il existe à Lyon une commission dite d'hygiène et que cette commission doit être appelée toutes les fois qu'une épidémie est signalée dans un grand établissement dépendant de l'Etat.

Voici deux fois en peu de temps qu'une maison d'éducation est obligée, pour cause d'épidémie, de licencier ses élèves. On a cherché, sans la trouver, la cause du mal, et la commission d'hygiène n'a été ni avisée ni convoquée.

Il importe de réparer sans retard cet oubli car l'épidémie, franchissant les hauts murs du séminaire peut parfaitement se répandre à l'extérieur et infester tout le quartier.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'APPEL

Piquage d'Once

Hier, est venu devant la quatrième chambre de la cour l'appel interjeté par Bénatru et la fille Cuny, qui avaient été condamnés le 24 décembre dernier, Bénatru à 3 ans de prison pour piquage d'once, et la fille Cuny pour recels à 2 ans de la même peine et tous deux à 5 ans d'interdiction de séjour.

La cour a confirmé purement et simplement le jugement de police correctionnelle.

Procès du Gil Blas

L'appel interjeté par le *Gil Blas* du jugement prononcé à la requête de M. Giron, de Saint-Étienne, venait, hier, devant la quatrième chambre de la cour.

Par suite d'une indispostion de Me Chozel, avocat de M. Giron, l'affaire a été renvoyée.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi, 3 Février, 34e jour de l'année.

Premier quartier le 5 ; pleine lune le 12.

Soleil : lever, 7 h. 31 coucher, 4 h. 58

Tentative de meurtre. — L'état de la femme Trufy, blessée grièvement par son mari au cours d'une querelle, à Sainte-Foy, s'est encore aggravé.

Les médecins désespèrent de la sauver.

Le meurtrier a été arrêté hier matin au moment où il se disposait à rentrer chez lui.

Arrêté à la frontière. — Une dépêche de Modane nous annonce l'arrestation, dans cette ville, d'un nommé Alexandre, ancien employé de M. Asciati, négociant à Lyon, inculpé de vol au préjudice de son patron.

Agression nocturne. — Dans la nuit d'avant-hier, M. Rivat, palefrenier, a été attaqué par trois rôdeurs sur le cours du Midi. Grièvement blessé, il prit la fuite et se réfugia dans l'escalier de la gare de Perrache, où ses cris firent accourir des cochers de fiacre dont la vue dispersa les agresseurs.

Trois de ces malfaiteurs ont été arrêtés hier ; ce sont les nommés Antoine Perceveaux, sans profession, Laurent Vermorel et Auguste Caillon.

Après un premier interrogatoire, ils ont été dirigés sur le Dépôt, au Palais de justice, où ils ont été écroués.

Un enfant noyé. — Hier matin, une dame Guilland, demeurant à Monplaisir, fut inquiète de ne plus voir son enfant qui jouait dans le jardin quelques instants avant.

Elle vit que la planche qui était placée sur une citerne se trouvant dans le jardin, était brisée. Elle se rendit compte aussitôt du malheur qui venait d'arriver. Le pauvre enfant était tombé dans l'eau profonde de deux mètres environ.

Affolée, Mme Guilland appela au secours, et les voisins, attirés par ses cris, accoururent. Il était malheureusement trop tard et ils ne retirèrent qu'un cadavre du puits.

Une vieille affaire. — Hier, on a arrêté à son domicile, rue Duguesclin, 222, M. M..., 61 ans, marchand d'écrevisses, pour purger une condamnation pour vente de marchandises corrompues et homicide par imprudence.

On se rappelle qu'il y a quelques mois, M... avait vendu, dans le quartier de la Guillotière, des écrevisses qui avaient rendu malade tout une famille. Une personne mourut des suites de cet empoisonnement.

Trouvée morte. — Des voisins de Mme Marie-Louise Guittare, 56 ans, ménagère, demeurant rue Lainerie, 12, ne l'ayant point aperçue dans la journée d'hier, prévinrent M. le commissaire du quartier Pierre-Scize.

Le magistrat requit un serrurier pour ouvrir la porte de la petite chambre occupée par la pauvre femme qu'on trouva morte, étendue au pied du lit.

Le docteur Lacassagde a déclaré que la mort était naturelle.

Renversé par un tramway. — Le tramway à vapeur de Saint-Fons a renversé hier soir, à onze heures, place Raspail, M. Léon Marigaud, 45 ans, maçon, domicilié à Francheville-le-Haut.

Fort heureusement, M. Marigaud fut jeté des rails, sans cela il eût été infailliblement écrasé.

Dans sa chute, il s'est légèrement contusionné le coude et la jambe droite.

Après s'être reposé quelques instants au poste de la mairie du troisième arrondissement, le blessé a pu continuer sa route.

Un drame pour rire. — Une scène tragi-comique s'est déroulé, hier soir, dans une maison du cours Lafayette.

Les époux V... et X..., ces derniers propriétaires du grand magasin de chaussures, ont été fort liés autrefois. Brouillés maintenant, ils passent leur temps — les femmes surtout — à médire les uns des autres.

Ayant appris que Mme V... l'avait accusée d'avoir des amants, Mme X... s'arma d'un revolver chargé et alla, hier, à 3 heures du soir, demander raison à sa rivale de cette calomnie.

Cette dernière malade était encore couchée. Cela n'intimida pas Mme X... qui, le revolver au poing fit irruption dans la chambre. Dans sa précipitation, elle heurta avec son arme une glace qui tomba et fit en se brisant un bruit effroyable. Effrayée par le bruit, elle lacha son revolver qui fut aussitôt ramassé par la bonne.

La malade se mit à crier. les voisins arrivèrent, s'emparèrent de Mme X... l'emmenèrent en compagnie de son mari, de M. V..., au commissariat de police du quartier.

Là, tout le monde s'expliqua, Mme X... menacée d'une arrestation, fut prise d'une violente crise de nerfs, suivi d'un déluge de larmes. Voyant son désespoir, Mme V. . que l'on avait fait appeler, pardonna et déclara ne pas vouloir porter plainte.

Dans ces conditions, le commissaire ne put que renvoyer coupable et témoins, qui partirent en se jurant une éternelle amitié.

Cette scène de comédie avait causé une vive agitation dans le quartier où les héros sont très connus.

Femme irascible. — Mlle K. M..., rue Fénélon, avait été la maîtresse d'un garçon de café.

Celui-ci avait depuis longtemps rompu avec Mlle R..., mais elle avait juré de se venger.

Hier, elle rencontra son ancien amant au comptoir Harion, rue Confort ; aussitôt elle commença à l'insulter, puis elle finit par casser deux glaces à la devanture de l'établissement.

Le patron, peu satisfait de ce procédé, prévint les gardiens de la paix, mais pendant ce temps, la délinquante avait pris la fuite.

Elle sera poursuivie pour bris de clôture.

Un fumiste. — Hier matin, M. R. J., pisteur, rue de Vendôme, stationnait sur la passerelle du collège et donnait des signes manifestes de désespoir.

Il portait à sa casquette le numéro que disait-il, il avait tiré à la conscription le matin même. Désolé d'être soldat, il voulait se jeter dans le Rhône.

Un sous-brigadier des gardiens de la paix survint fort à propos à ce moment, il engagea R. J... à ne pas continuer sa fumisterie.

R... qui a 29 ans, a depuis longtemps tiré au sort. C'est le vin qui lui avait suggéré l'idée de se rendre intéressant.

Ingratitude. — Il y a quelques mois, un habitant de la rue de l'Hospice-des-Vieillards faisait la connaissance de Mlle Françoise E..., 29 ans, ouvrière en soie.

Par la suite, ils cohabitèrent ensemble, mais au bout d'une semaine Mlle E... prenait son vol, emportant avec elle une partie du linge de son amant.

Sur la plainte de ce dernier, le service de la Sûreté a retrouvé la voleuse, qui a été écrouée hier au Palais de Justice.

Détournement de mineures. — Dans la journée d'hier, deux agents de la sûreté ont arrêté à son domicile, rue de Béarn, 42, Mme Jeaune Planus, 30 ans, repasseuse.

Cette femme qui tenait, il y a quelques mois, une maison de tolérance, était recherchée par le parquet de Trévoux (Ain).

A la suite de plaintes réitérées, une enquête avait été ouverte et l'on avait acquis la preuve que Mme Planus recevait, comme pensionnaires, des filles mineures.

Une trouvaille. — On a déposé chez M. Prieur, commissaire de police de la rue Villeroi, un portemonnaie contenant une certaine somme, trouvée rue d'Essling, près de la rue du Champfleuri.

Le propriétaire peut le réclamer à l'adresse indiquée plus haut.

Objets trouvés. — Voici la liste des objets trouvés sur la voie publique pendant le mois dernier :

Un boa fourrure, un carnet de chèques, no 559, au nom de Duteil ; une pèlerine drap noir ; une serviette cuir, renfermant des cahiers au nom de Baboin ; une paire de souliers, une taille et différents vêtements pour femme, un paquet d'outils pour bouchers ; une jumelle de théâtre, une valise, un chèque de 250 francs de la Société Marseillaise de crédit, un manteau limousine ; un revolver, une sacoche renfermant un portemonnaie, des broches, montres, bracelets en métal blanc et jaune, des chaînes de montre, une alliance avec initiales, des portemonnaies et de l'argent.

Les intéressés sont invités à se présenter de 9 à 11 heures du matin et de 3 à 6 heures du soir. au bureau des objets trouvés, rue St-Jean, au Palais de Justice.

Théâtre des Célestins. — Ce soir, mercredi, aux Célestins, la deuxième de *Coquin de Printemps*, l'amusant vaudeville repris hier avec beaucoup de succès, et *la Citerne d'Albi*, drame. Après-demain vendredi, reprise de *Divorçons*, en attendant la grande première de *La Famille Pont-Biquet*.

Théâtre Bellecour. — Avec les excellents éléments dont il dispose, M. Verdellet voit s'accroître chaque jour le succès du *Petit Duc*. Il est du reste impossible de monter une pièce avec plus de soins, sans compter le gros appoint formé par le groupe d'artistes irréprochables tels que Mlle Edeliny, Mmes Belliard, Rhéa-Mey ; MM. Chalmin et Belliard.

Le spectacle commence gaîment par le *Cavalier Rigodet*, lestement enlevé par MM. Ch. Mey, Vincent, Parenti ; Mlles J. Erard, Jeanne Roger, Cavelle et Augusta.

Bureau de location ouvert de 10 h. à 7 h., sous le péristyle du théâtre.

Cirque Rancy. — Le succès de *Jeanne d'Arc* s'accentue de jour en jour, et nous constatons avec plaisir ce succès dû à une manifestation éclatante des grands sentiments patriotiques qu'on ne saurait jamais trop exalter.

Que MM. les décadents fin de siècle en rient, nous admirons sincèrement ceux que des épopées comme celle de la vaillante lorraine émeuvent, c'est rassurant pour l'avenir,

L'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, vient de se rendre adjudicataire du Génie militaire, des murs dépendant de l'Hôpital militaire situé rue de la Charité.

Pont-des-Eaux (Puy-de-Dôme, le 10 août 1891. — Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que j'ai obtenu d'excellents résultats avec vos Pilules Suisses. C'est un purgatif très efficace, léger, ne produisant pas les inconvénients des purgatifs analogues. J'en ai obtenu de bons résultats dans des cas de constipation habituelle, là où tout autre remède avait échoué.

Docteur Duché.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LE BAL DES ÉTUDIANTS

Comme de coutume, la commission du bal des étudiants a fait appel à la générosité traditionnelle des Lyonnais, pour l'organisation de la tombola. Son appel a été entendu, et déjà de nombreux lots (soit en nature, soit en espèces), sont arrivés au siège de la commission, 33, rue de la République.

Une liste qui paraîtra à la fin de la semaine, indiquera le nom et les lots de nos dévoués collaborateurs.

La commission du bal des étudiants remercie la presse lyonnaise, de son concours si dévoué et si utile à son œuvre de bienfaisance.

TRIBUNE DES COMITÉS

Election d'un conseiller général. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures du soir, réunion publique au café de la mairie, à Pierre-Bénite.

Ordre du jour : audition du citoyen Normand, conseiller municipal d'Oullins, candidat républicain socialiste désigné par la réunion cantonale, qui a eu lieu dimanche dernier à Saint-Genis-Laval.

Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement. — La commission invite toutes les personnes qui sont porteur des billets gagnants de la tombola, à retirer les lots avant le samedi, 6 février, chez M. Mante, rue de Trion, 68 ; passé ce délai, ils resteront acquis au comité et seront vendus aux enchères, à la prochaine assemblée générale, où le citoyen Guillaumou rendra compte de son mandat.

Le comité, en vue des élections municipales, qui doivent avoir lieu cette année, invite tous les citoyens à vérifier leur inscription sur la liste électorale avant jeudi, minuit, à la mairie du cinquième arrondissement.

Le comité étant formé en trois section : 1o Vaise, 2o Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Georges ; 3o Saint-Just et le Point-du-Jour, invite tous les adhérents à retirer leur carte de 1892, pour être convoqués régulièrement.

Réunion électorale. — Une réunion privée aura lieu vendredi, à 7 h. 1/2, salle du Laurier-d'Or, rue Garibaldi, 182, en face de la Part-Dieu. L'ordre du jour comporte l'examen de l'éventualité des prochaines élections municipales.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Tisseurs de velours unis (ville et campagne). — Chers collègues, le syndicat fait un pressant et généreux appel à tous les ouvriers sans distinction de la corporation, pour nous aider, par votre appui moral, afin que nous puissions mener à bien la tâche que nous avons entreprise. Nous vous invitons tous à vous rendre aux réunions de séries qui auront lieu samedi soir et dimanche pour prendre connaissance des décisions qui ont été prises au congrès national textile, et vous prions chacun de faire votre versement pour nous aider matériellement de tous les sacrifices que nous nous sommes imposés pour la défense de nos intérêts en général.

Syndicat professionnel des ouvriers chapeliers de Lyon. — Le syndicat professionnel des ouvriers chapeliers de Lyon informe tous leurs collègues du dehors de ne pas se diriger sur Lyon vu que la maison Bert est en conflit avec son personnel pour diminution de salaire à seule fin d'avoir une prompte résolution et une entente avec M. Bert.

Syndicat professionnel de tous les ouvriers maçons — Tous les adhérents sont invités à une grande réunion générale qui aura lieu le mercredi 3 courant, à sept heures du soir, au siège, place des Célestins, 6.

Ordre du jour : 1o Nominations d'un président ; 2o d'un secrétaire ; 3o d'un secrétaire-adjoint ; 4o discussion sur les fonctions des syndiqués ; 5o cotisations ; 6o admission de nouveaux adhérents ; 7o questions diverses. — Extrême urgence.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Coopérative de chauffage du IIIe arrondissement. — Dimanche 31 janvier, avait lieu l'assemblée générale constitutive de cette société. Quatre-vingts adhérents, sur 105 inscrits à cette date, assistaient à cette réunion où les statuts ont été lus et définitivement adoptés.

Toutes les causes destinées à assurer la réussite et la durée de l'association ont été l'objet d'une longue et mure discussion ; et l'assemblée a été unanime à sanctionner les mesures proposées par l'administration pour mettre la société en garde contre les écueils que rencontre inévitablement toute entreprise nouvelle.

Ensuite a eu lieu la nomination du conseil d'administration et du contrôle pour l'exercice 1892.

Aujourd'hui, la coopérative présente toutes les garanties désirables. est organisée pour répondre à tous les besoins et les ménages soucieux de leurs intérêts ne doivent plus hésiter à venir collaborer au succès d'une œuvre qui leur assure le triple avantage de la quantité, de la qualité et du prix pour un produit indispensable.

On trouvera des feuilles d'admission au dépôt, rue de la Part-Dieu, 34 ; au café de la Côte-d'Or, cours Gambetta, 16, où le conseil d'administration tient ses réunions tous les samedis soir, et chez les sociétaires.

Groupe rationaliste de la morale positive (Libre-pensée de Lyon). — Les membres de la commission sont invités à se rendre au siège de la société pour rendre les comptes le mercredi 3 février à 8 heures du soir.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE PROCÈS CONTRE LÉON XIII

Rouen, 2 février

Le tribunal civil a rendu, aujourd'hui, un jugement déboutant M. Renault, ingénieur, de son action en dommage contre le pape. Le tribunal a, en outre, condamné M. Renault aux dépens, attendu que l'envoi de ses plans au Vatican ne constituait pas un contrat de dépôt, et qu'il n'a éprouvé aucun préjudice.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 3 février, 2 h. matin.

SOUS-OFFICIER CONDAMNÉ

Le conseil de guerre du 6e corps a condamné le sergent-major Pépin, du 154e de ligne, à cinq ans de travaux forcés, cinq ans d'interdiction de séjour et à la dégradation militaire, pour tentative d'homicide volontaire commise sur le tambour-major Gulgesell, le 21 décembre dernier, à Commercy.

LE NAUFRAGE DE L' « EIDER »

L'équipage de l' « Eider » est entièrement sauvé, grâce à l'héroïsme des sauveteurs et après une lutte terrible contre les éléments.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 1er Février 1892

3 0/0	95 70	De Beers	» »
3 0/0 nouv.	» »	Douanes	» »
Italien	» »	Tharsis	» »
Turc	18 75	Phénix	501 25
Extérieure	62 84	Russe cons.	93 3/8
Lots Turcs	69 »	Orient	» »
Banque ot.	551 25	Russe nouv.	76 56
Hongrois	» »	Egypte	» »
Rio-Tinto	428 12	Tabacs	» »
Alpines	» »	Cape	» »
Portugais	29 75	Robinson	» »

Ferme.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — *Les Huguenots.*

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — *Coquin de printemps* et *la Citerne d'Albi.*

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h., *Le Petit Duc.*

Casino et **Scala.** — Spectacle varié tous les soirs.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variée.

Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Guignol du Caveau (place des Célestins). — Tous les soirs, spectacle varié.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux.

Nouveau Guignol, 48, cours Morand. — Spectacle varié.

---

vaient abriter les voyageurs contre la pluie et les rafales.

Deux grosses lanternes avaient été fixées au côté gauche du siège de l'iemschik et jetaient obliquement des lueurs blafardes peu propres à éclairer la route. Mais c'étaient les feux de position du véhicule, et, s'ils dissipaient à peine l'obscurité, du moins pouvaient-ils empêcher l'abordage de quelque autre voiture courant à contre-bord.

On le voit, toutes les précautions étaient prises, et, devant cette nuit menaçante, il était bon qu'elles le fussent.

— Nadia, nous sommes prêts, dit Michel Strogoff.

— Partons, répondit la jeune fille.

L'ordre fut donné à l'iemschik, et le tarentass s'ébranla en remontant les premières rampes des monts Ourals.

Il était huit heures, le soleil allait se coucher. Cependant le temps était déjà très sombre, malgré le crépuscule qui se prolonge sous cette latitude. D'énormes vapeurs semblaient surbaisser la voûte du ciel, mais aucun vent ne les déplaçait encore. Toutefois, si elles demeuraient immobiles dans le sens d'un horizon à l'autre, il n'en était pas ainsi du zénith au nadir, et la distance qui les séparait du sol diminuait visiblement.

Quelques-unes de ces bandes répandaient une sorte de lumière phosphorescente et sous-tendaient à l'œil des arcs de soixante à quatre-vingts degrés. Leurs zones semblaient se rapprocher peu à peu du sol, et elles resserraient leur réseau, de manière à bientôt étreindre la montagne, comme si quelque ouragan supérieur les eût chassées de haut en bas. D'ailleurs, la route montait vers ces grosses nuées, très-denses et presque arrivées déjà au degré de condensation. Avant peu, route et vapeurs se confondraient, et, si, en ce moment, les nuages ne se résolvaient pas en pluie, le brouillard serait tel que le tarentass ne pourrait plus avancer, sans risquer de tomber dans quelque précipice.

Cependant, la chaîne des monts Ourals n'atteint qu'une médiocre hauteur. L'altitude de leur plus haut sommet ne dépasse pas cinq mille pieds. Les neiges éternelles y sont inconnues et celles qu'un hiver sibérien entasse à leurs cimes se dissolvent entièrement au soleil de l'été.

Les plantes et les arbres y poussent à toute hauteur. Ainsi que l'exploitation des mines de fer et de cuivre, celle des gisements de pierres précieuses nécessite un concours assez considérable d'ouvriers. Aussi, ces villages qu'on appelle « zavody » s'y rencontrent assez fréquemment, et la route, percée à travers les grands défilés, est aisément praticable aux voitures de poste.

Mais ce qui est facile par le beau temps et en pleine lumière offre difficultés et périls, lorsque les éléments luttent violemment entre eux et qu'on est pris dans la lutte.

Michel Strogoff savait, pour l'avoir éprouvé déjà, ce qu'est un orage dans la montagne, et peut-être trouvait-il, avec raison, ce météore aussi redoutable que ces terribles chasse-neiges qui, pendant l'hiver, s'y déchaînent avec une incomparable violence.

Au départ, la pluie ne tombait pas encore. Michel Strogoff avait soulevé les rideaux de cuir qui protégeaient l'intérieur du tarentass, et il regardait devant lui, tout en observant les côtés de la route, que la lueur vacillante des lanternes peuplaient de fantasques silhouettes.

Nadia, immobile, les bras croisés, regardait aussi, mais sans se pencher, tandis que son compagnon, le corps à demi hors de la caisse, interrogeait à la fois le ciel et la terre.

L'atmosphère était absolument tranquille, mais d'un calme menaçant. Pas une molécule d'air ne se déplaçait encore. On eût dit que la nature, à-demi étouffée, ne respirait plus, et que ses poumons, c'est-à-dire ces nuages mornes et denses, ne pouvait plus fonctionner.

Le silence eût été absolu sans le grincement des roues du tarentass qui broyaient le gravier de la route, le gémissement des moyeux et des ais de la machine, l'aspiration bruyante des chevaux auxquels manquait l'haleine, et le claquement de leurs pieds ferrés sur les cailloux qui étincelaient au choc.

Du reste, route absolument déserte. Le tarentass ne croisait ni un piéton, ni un cavalier, ni un véhicule quelconque, dans ces étroits défilés de l'Oural, par cette nuit menaçante. Pas un feu de charbonnier dans les bois, pas un campement de mineurs dans les carrières exploitées, pas une hutte perdue sous les taillis. Il fallait de ces raisons qui ne permettent ni une hésitation ni un retard pour entreprendre la traversée de la chaîne dans ces conditions.

Michel Strogoff n'avait pas hésité. Cela ne lui était pas possible ; mais alors — et cela commençait à le préoccuper singulièrement — quels pouvaient donc être ces voyageurs dont la télègue précédait son tarentass, et quelles raisons majeures avaient-ils d'être si imprudents ?

Michel Strogoff, pendant quelque temps, resta ainsi en observation. Vers onze heures, les éclairs commencèrent à illuminer le ciel et ne discontinuèrent plus. A leur rapide lueur, on voyait apparaître et disparaître la silhouette des grands pins qui se masquent aux divers points de la route.

Puis, lorsque le tarentass s'approchait à raser la bordure du chemin, de profonds gouffres s'éclairaient sous la déflagration des nues. De temps en temps, un roulement plus grave du véhicule indiquait qu'il franchissait un pont de madriers à peine équarris, jeté sur quelque crevasse, et le tonnerre semblait rouler au-dessous de lui.

D'ailleurs, l'espace ne tarda pas à s'emplir de bourdonnements motonomes, qui devenaient d'autant plus graves qu'ils montaient davantage dans les hauteurs du ciel.

A ces bruits divers se mêlaient les cris et les interjections de l'iemschik, tantôt flattant, tantôt gourmandant ses pauvres bêtes, plus fatiguées de la lourdeur de l'air que de la raideur du chemin.

Les sonnettes du brancard ne pouvaient même plus les animer, et, par instants, elles fléchissaient sur leurs jambes.

« A quelle heure arriverons-nous au sommet du col ? demanda Michel Strogoff à l'iemschik.

— A une heure du matin... si nous y arrivons ! répondit celui-ci en secouant la tête.

— Dis donc, l'ami, tu n'en es pas à ton premier orage dans la montagne, n'est-ce pas ?

— Non, et fasse Dieu que celui-ci ne soit pas mon dernier !

— As-tu donc peur ?

— Je n'ai pas peur, mais je te répète que tu as eu tort de partir.

— J'aurais eu plus grand tort de rester.

— Va donc, mes pigeons ! répliqua l'iemschik, en homme qui n'est pas là pour discuter, mais pour obéir.

En ce moment, un frémissement lointain se fit entendre. C'était comme un millier de sifflements aigus et assourdissants, qui traversaient l'atmosphère, calme jusqu'alors. A la lueur d'un éblouissant éclair qui fut presque aussitôt suivi d'un éclat de tonnerre terrible, Michel Strogoff aperçut de grands pins qui se tordaient sur une cime. Le vent se déchaînait, mais il ne troublait encore que les hautes couches de l'air. Quelques bruits secs indiquèrent que certains arbres, vieux ou mal enracinés, n'avaient pu résister à la première attaque de la bourrasque.

Une avalanche de troncs brisés traversa la route, après avoir formidablement rebondi sur les rocs, et alla se perdre dans l'abîme de gauche, à deux cents pas en avant du tarentass.

Les chevaux s'étaient arrêtés court.

— Va donc, mes jolies colombes ! cria l'iemschik en mêlant les claquements de son fouet aux roulements du tonnerre.

Michel Strogoff saisit la main de Nadia.

— Dors-tu, sœur ? lui demanda-t-il.

— Non, frère.

— Sois prête à tout. Voici l'orage !

— Je suis prête.

Michel Strogoff n'eut que le temps de fermer les rideaux de cuir du tarentass.

La bourrasque arrivait en foudre.

L'iemschik, sautant de son siège, se jeta à la tête de ses chevaux, afin de les maintenir, car un immense danger menaçait tout l'attelage.

En effet, le tarentass, immobile, se trouvait alors à un tournant de la route par lequel débouchait la bourrasque. Il fallait donc le tenir tête au vent, sans quoi, pris de côté, il eût immanquablement chaviré et eût été précipité dans un profond abîme que le chemin côtoyait sur la gauche.

Les chevaux, repoussés par les rafales, se cabraient, et leur conducteur ne pouvait parvenir à les calmer. Aux interpellations amicales avaient succédé dans sa bouche les qualifications les plus insultantes. Rien n'y faisait. Les malheureuses bêtes, aveuglées par les décharges électriques, épouvantées par les éclats incessants de la foudre, qui étaient comparables à des détonations d'artillerie, menaçaient de briser leurs traits et de s'enfuir. L'iemschik n'était plus maître de son attelage.

A ce moment, Michel Strogoff, s'élançant d'un bond hors du tarentass, lui vint en aide. Doué d'une force peu commune, il parvint, non sans peine, à maîtriser les chevaux.

(A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 3 Février (71)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

LXXI

Elle était très bien installée, cette Mary Percy et M. le baron de Sora avait royalement fait les choses.

Quand Mulot fut introduit dans ce fouillis de bahuts, de vieilles tapisseries aux tons adoucis, de tentures japonaises aux reflets soyeux, de verreries de Venise, — de tout ce bric-à-brac qui constitue depuis quelque temps la suprême élégance, — il pensa, à part lui :

— Ils étaient partis à un joli train pour vite entamer les millions du père Martel-Chauvey — nous avons bien fait de nous hâter.

Et s'adressant au grand valet de pied qui l'avait introduit :

— Dites bien à Madame Percy que c'est de la part de M. le baron de Sora que je viens... pour affaire importante... et pressée.

— Et qui faut-il annoncer demanda le larbin, que le nom, deux fois répété, de M. de Sora avait rendu moins impertinent.

— Oh ! Madame ne me connaît pas personnellement... Annoncez, si vous voulez, Monsieur Aristide Mulot.

Et, après avoir gravement donné un nom qui, cette fois, n'était pas un nom de fantaisie, le policier s'installa sur une banquette et attendit le résultat des négociations entamées par le grand valet de pied.

Elles ne furent pas longues.

Au bout de quelques minutes le domestique revenait.

— Si monsieur veut me suivre ?

Et Mulot, sur les talons de son interlocuteur, traversa une enfilade de deux ou trois pièces, moitié atelier, moitié salon, moitié fumoir, — et pénétra enfin dans la chambre à coucher où Mary Percy, en peignoir, — un peignoir qui semblait jeté à la hâte sur ses épaules nues, — venait probablement d'interrompre sa toilette commencée.

— Madame, fit Mulot en saluant profondément.

Elle lui rendit brièvement son salut, d'une sommaire inclination de tête, — et tout aussitôt :

— C'est de la part de M. de Sora, que vous venez, monsieur ?

— C'est tout au moins, répondit Mulot en prenant une chaise qui ne lui était pas offerte, — c'est tout au moins pour vous parler de lui...

— Comment, fit-elle violemment, en s'avançant vers la cheminée comme pour y saisir un cordon de sonnette, comment, vous n'êtes pas envoyé par M. de Sora... et vous vous permettez...

Mulot avait vu et compris le geste.

— Vous vous repentiriez cruellement, madame, de mettre vos gens dans la confidence de ce que je vais vous apprendre. Mieux vaut vous asseoir et écouter paisiblement ce que je suis venu vous rapporter... de Lyon.

— De Lyon..., s'écria-t-elle, avec étonnement.

— Oui madame. De Lyon, de la rue Gasparin, de la rue de la République et ... d'autres endroits encore.

Il la regardait singulièrement. Elle prit instinctivement peur et s'asseyant d'un air résigné :

— Parlez, monsieur je vous écoute et, je vous en prie, ne soyez pas très long.

— Cela dépendra de vous, madame.

Et il commença, en mettant immédiatement la conversation sur un terrain quelque peu brûlant :

— Quant vous étiez la maîtresse de M. Martel Chauvey et de monsieur le baron de Sora...

Elle s'était levée, pâle...

Il continua paisiblement.

— Ah ! ne vous agitez donc pas encor ... et attendez pour cela que je vous aie parlé des trois millions du coffre-fort de la banque du Sud-Est...

Les lèvres de Marcy Percy blêmirent pendant qu'un tremblement nerveux faisait claquer ses dents blanches.

Mais cet homme froid, vêtu de noir, cravaté de blanc, qui ressemblait à un homme de loi où a un homme de justice, l'épouvantait maintenant — et domptée, elle retomba sur son fauteuil écoutant avec une allure de bête assommée, ce qu'allait encore lui apprendre l'inconnu qui débutait par de si terribles et si menaçantes allusions.

Mulot, satisfait de l'effet produit par son entrée en matière, continuait tranquillement :

— Le malheur, dans tout cela, c'est que Sora, monsieur de Sora, veux-je dire, n'a pas opéré tout seul et qu'il s'est adjoint pour consommer le vol... et le crime aussi... une brute du nom de Chipola...

— L'Italien ! s'écria-t-elle instinctivement.

— Eh oui, l'Italien, le marchand de terres cuites. On l'a frustré... il n'a pas été content... c'est tout naturel... et il fait ce qu'il peut maintenant pour avoir sa part.

Mary respira librement. Cet homme venait sans doute de la part de ce Chipola... C'était une affaire à régler entre Sora et lui. — Aussi, changeant de ton.

— Je vous écoute, monsieur, et je ne sais pas même de quoi vous me parlez. Si votre client... car c'est votre client, ce Chipola ?...

— Pas précisément, mais enfin, je m'occupe de ces affaires.

— Si votre client a des réclamations à adresser à M. de Sora, il n'a qu'à se mettre en rapport directement avec lui. Quant à moi...

Et, se levant, elle faisait déjà le geste de congédier ce visiteur indiscret.

— Mais ce n'est pas à M. de Sora que nous avons à faire, madame, c'est à vous.

Et ces mots étaient dits d'une voix si nette, si incisive, que pour la seconde fois Mary Percy crut voir s'ouvrir un abîme et retomba assise, renonçant à lutter contre cet homme qui avait l'air de savoir tant de choses.

Mulot continuait.

— Vous comprenez, madame, que quand on est mêlée — comme vous — à une affaire d'assassinat...

— Comment ! fit-elle avec un haut-le-corps, comment, une affaire d'assassinat...

Mulot la regarda d'un air de compassion étonnée.

— Je suppose bien que monsieur le baron vous a fait sa confidence entière et que vous savez comment il s'est débarrassé de François Dommartin... vous vous rappelez... Dommartin, le garçon de caisse...

— Mais Angelo n'est pour rien...

— Evidemment... puisque c'est Chipole qui a fait le coup... Cela n'empêche pas que, sans le coup de Chipola, Angelo n'aurait pas eu ses trois millions.

— Eh bien... fit-elle effarée.

— Eh bien, c'est ce qu'on appelle de la complicité, cela ; et la loi, je vous assure, ne fait pas grande différence entre ceux qui tuent les gens et ceux qui profitent du meurtre pour arriver à perpétrer quelque autre crime ou délit.

Et il continuait, développant son idée avec complaisance.

— La complicité, d'ailleurs, est exactement la même pour la personne qui, par ses indications, ses manœuvres, a facilité, aidé le délit ou le crime.

Eh ! eh ! fit-il avec un aimable sourire, vous ne vous étiez pas avisée que vous pourriez bien être un jour accusée d'assassinat... travaux forcés à perpétuité... eh ! eh !...

Ce rire qui sonnait faux, mit Mary Percy dans un état d'exaspération affolée.

— Quand on me prouvera ma complicité dans le vol du Crédit du Sud-Est...

— Ah ! ce n'est pas déjà si malin, fit Mulot en clignant de l'œil, si vous voulez que je vous fasse votre bilan, je vais vous le faire immédiatement.

— Essayez donc !

— Pauvre petite femme ! pas même besoin de moi pour cela, — il suffit de la maîtresse d'Angelo, de la vraie, de celle qui loge avec lui, de celle qu'il a amenée d'Italie, de celle qui le suit partout, qui est à Paris en ce moment.

— Lucia... la Transtévérine, quelle folie... sa domestique...

— Oh ! ça ne la flatterait guère si elle s'entendait ainsi qualifier. Seulement, c'est du roman à votre usage que vous a fait là monsieur Angelo.

— Avez-vous les trois millions, reprit-il à brûle-pourpoint ?

Et comme elle ne répondait pas :

— Non, vous ne les avez pas, parce qu'ils sont entre les mains de Lucia, de Lucia, à qui son amant a tout dit, de Lucia qui sait tout... et qui vient d'apprendre tout à l'heure que son amant la trompait avec vous...

P. REYTAN

A suivre.

(1) Reproduction interdite.

A VENDRE magnifique **Terre-Neuve**, âgé de 2 ans. S'adresser magasin vélocipèdes, 8, place des Jacobins.

PERDU Le jeudi 28 janvier, dans l'après-midi, une broche en diamants forme trèfle. La rapporter à M. Alphonse Rancy, 52, rue Moncey, contre bonne récompense.

DENTS Guérison certaine et conservation par le dentifrice *Jeanne d'Arc*. Prix : 1 fr. 25 ; poste, 1 fr. 50. Dép. Lagay, coiffeur, 9, rue Bugeaud, Lyon.

Suprême APÉRITIF digestif **CHABLY** Se vend PARTOUT. Le déguster, c'est l'adopter. Vente gros : L. Desplace, Lyon

HOMME SÉRIEUX demande occupation ou empl. d'homme de peine. Ecr. poste restante Bellecour, A. C., 11.

ORDRES DE BOURSE
AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS)
A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30
Paiement de Coupons échus ou non échus.
Souscriptions sans frais à toutes les Emissions
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

CHOCOLAT DE L'UNIVERS
Franco par 5 kilos. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, LYON

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES
Tampons encrés et encres à tampon de toutes nuances
PRIX TRÈS RÉDUITS
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

Dr DUCHARME 6
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.
Traitement spécial des Ulcères.
Cabinet : de *9* à *11* h. et de *1* h. *1/2* à *4* h.

DAME veuve, connaissant le commerce, désire se placer et s'occuperait même du ménage. — S'adresser agence Fournier, no 6544.

PROFITS de 5 à 10 % assurés sans risques. Moyen de réaliser bénéfices de 100 à 500 fr. et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés *gratis*.
COCHRANE and SONS, Stockbrokers
13 & 14, Cornhill, E.C., LONDRES.
Bque fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe.

A VENDRE d'occasion
PETIT PRESSOIR
en très bon état
S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, *12, rue Confort, Lyon.*

VIENT DE PARAITRE
ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du Département du Rhône
(INDICATEUR FOURNIER)
Fondé en 1869
ÉDITION DE 1892
Publié sous la direction de Léon FOURNIER, *avocat*

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), *le plus important des Annuaires de province (plus de 2,500 pages),*

COMPREND :
1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons ;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ;
3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants ;
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent ;
7° **Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, pliée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.)**
8° Une carte du département du Rhône ;
9° **Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.**

L'ANNUAIRE est en vente à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de St Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence, et à Lyon dans les librairies : BATAILLARD, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45 ; GEORG, passage Hôtel-Dieu, 36 ; BERNOUX et CUMIN, rue de la République, 6 ; MONAVON, rue de la République, 13 ; REYNIER, quai de l'Hôpital, 27-28 ; CROZIER, r. d'Algérie, 20.

PRIX : 12 francs ; Franco, 13 fr. 50

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

Maladies L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements des deux sexes. **Il réussit toujours.** — Prix : 2 fr., franco, 3 fr.

CORS aux pieds, **Œils de perdrix**, Guérison radicale en 48 heures par le Topique PERSAN
L'anticor, le plus commode, le plus sûr, il s'applique comme un timbre-poste. Son efficacité le place au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. — Prix, 1 fr., franco, 1 fr. 10.
Dépôt chez tous les marchds de chaussures.

PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brotteaux
En face la gare de Genève, LYON

IMPRIMERIE A. WALTENER & Cie, Rue Belle-Cordière, 14, Lyon
CARTES DE VISITE A LA MINUTE
Livrées en boîte à fins
Le cent, 1 ligne 1.50
» 2 » 1.75
» 3 » ..... 2 »
» 4 » 2.25
» 5 » 2.50
Par la poste : 30 cent. en sus
Cartes de Visite GRAVÉES depuis 3 fr. le cent
Avis important. — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

BONS DE PANAMA
Bons à Lots de 1889
TIRAGE LE 15 FÉVRIER 1892
Un Gros lot : 250.000 francs
Et nombreux autres Lots formant ensemble 440.000 fr.
Tous les numéros non sortis par des lots, seront amortis ultérieurement et remboursés à 400 fr.
PRIX DU BON : 75 Francs
Agence Fournier, 14, r. Confort, Lyon (à l'entresol)

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Service d'Hiver *VIENT DE PARAITRE* Service d'Hiver
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
LE **WAGON**
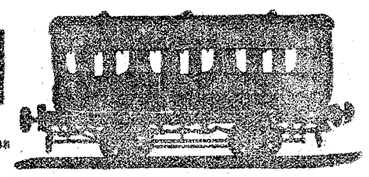
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes
Le prix des billets aller et retour
Prix : 30 cent. ; franco par la poste : 35 cent.
EN VENTE *A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon* et dans ses succursales de *St-Étienne, Grenoble, Mâcon et Dijon* *Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux*

BOURSE DE LYON
Du 2 Février 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français..	95 50	Crédit Lyonnais..	803 12
An porteur....	95 50	Mobilier Espagnol	... ..
Amortissable...	.. ..	B. Pays hongrois.	... ..
4 1/2 1883.....	... ..	Banq. Esc. Paris.	... ..
Italien 5 0/0....	90 85	Banque ottomane.	546 87
Espagne 4 0/0 ex.	62 60	Banque P.-Autric.	478 75
Hongrie 4 0/0 ...	93 40	Société lyonnaise.	618 75
Autriche 4 0/0 75	.. ..	Paris-Lyon-médit.	1477 50
Russe 5 0/0 62..	.. ..	Andalous.....	... ..
— 4 0/0 67..	.. ..	Chemins Autrich..	... ..
— 5 0/0 79..	64 70	Cacérès-Portugal..	... ..
— 4 0/0 80..	93 30	Lombard-Vénitien.	219 37
— 4 0/0 80..	.. ..	Méridionaux	636 25
D. C. Ottom. s. D.	18 70	Nord de l'Espagne	191 87
Dette égypt. un..	480 ..	Portugais.....	.. ..
— Obligat. priv.	452 ..	Saragosse.....	195 62
Portugais 3 0/0..	29 22	Canal de Suez...	.... ..
—4 1/2 0/0 1889	212 ..	Parts fondat....	.... ..
Crédit foncier....	.... ..	Canal interoc....	20 ..
Crédit mobilier...	.... ..	Société f. lyonn..	323 75

OBLIGATIONS

Ville de Lyon....	100 50	Lyon-Fourvière...	... ..
V. de Paris 1860	.... ..	Ouest-Lyonnais...	... ..
— 1865	.... ..	S. fonc. lyonn...	382 ..
— 1869	421 50	Andalous 3 0/0..	... ..
— 1871	409 ..	Autriche-Hongr. 1e	... ..
— 1875	527 ..	Beira-Alta 3 0/0..	... ..
— 1876	.. ..	Cacérès-Portug...	122 50
— 1886	412 50	Lombard ancien..	312 75
V. de Marseille 77.	.... ..	— nouv....	316 ..
Fonc. 1877 3 0/0	399 50	Nord-d'Espagne. 5	224 ..
Com. 1879 3 0/0	480 ..	Portugais 3 0/0..	126 ..
Fonc. 1879 3 0/0	478 ..	— 4 0/0..	... ..
Com. 1880 3 0/0	480 50	Gaz de Lyon.....	1080 ..
Fonc. 1883 3 0/0	419 75	Forges de l'Horme	220 ..
— 1885 3 0/0	475 ..	Creusot.....	1730 ..
Brésiliens 4 0/0..	.... ..	Mines de la Loire.	157 ..
Dombes S.-Est...	446 50	Montrambert.....	960 ..
— nouv....	446 50	Saint-Etienne....	261 ..
Paris-Lyon-Méd..	444 50	Croix-Rousse....	... ..
1868..	448 50	C.-Tramways Lyon	323 50

MARCHÉ DE LA VILLETTE
du 2 février 1892

Veaux. — Amenés, 393 ; vendus, 349 ; poids moyen, 79 : 1re qualité, 214 ; 2e qualité, 198 ; 3e qualité, 178. — Prix extrêmes, de 190 à 280. Vente moyenne.

Veaux. — Amenés, 350 ; vendus, 350 ; renvoi 00. — Prix payés : de 096 à 120 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Porcs. — Amenés, 1487 : vendus, 1487. — Renvoi, 00. — Prix payé : de 86 à 100 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Marché assez animé, marchandise ordinaire, cours moyens.

BOURSE DE PARIS
Du 2 Février 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOURD.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0.....	95 50	95 65	.. 15	.. .
3 0/0 nouveau..	94 45	94 75	.. 30	.. ..
3 0/0 amort. ex..	96 60	95 75	.. 15	.. ..
4 1/2 1883....	104 80	105 .	.. 20	.. ..

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'h.
95 40	3 0/0 Français....	95 50	95 65
94 55	3 0/0 nouveau....	94 50	94 65
.. ..	4 1/2 Fr. (1883)..	104 92	105 05
90 85	5 0/0 italien	90 85	91 05
62 55	4 0/0 Espagn. ext	62 55	62 65
.. ..	Hongrois 4 0/0...	93 45	..
29 32	Portugais	29 10	29 50
93 42	Russe consolidé	93 45	93 65
.... ..	Dette Egypt. unif..	.... ..	.... ..
4145 ..	Banque de France.	4145 ..	4175 ..
1218 ..	Crédit Foncier....	1216 ..	1220 ..
.... ..	Banq. d'esc. Paris.	.... ..	.... ..
801 ..	Crédit Lyonnais...	801 ..	802 ..
.... ..	Banque Ottomane.	.... ..	.... ..
.... ..	Banque Autrich...	.... ..	.... ..
.... ..	Mobilier Espagnol .	103 ..	105 ..
.... ..	Panama.....	.... ..	.... ..
1475 ..	Paris-Lyon-Méd...	1477 ..	.... ..
645 ..	Autrichiens.....	645 ..	643 ..
221 ..	Lombards.....	221 ..	.... ..
196 ..	Saragosse.....	196 ..	198 ..
190 ..	Nord Espagne.....	192 .	195 ..
635 ..	Méridionaux	638 .	635 ..
2666 ..	Suez.....	2670 ..	2670 ..
95 1/2	Consolidé.....	95 5/8	95 5/8

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 2 Février 1892

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail.....	385 ..	N.-E. Hongrois.	.... ..
Alpines.....	152 50	Furstemoerg....	506 ..
Tharsis.....	140 .	Pottendorf.....	.... ..
Lanteira.....	.... ..	Lots Turcs.....	.... ..
Huta-Bankowa..	845 ..	—	....
Champ-d'Or	.... ..	Charkow.....	.... ..
—	.... ..	Sélo.....	.... ..

APRÈS BOURSE
Du 2 Février

3 0/0 français .	95 65	Douanes.....	431 87
— d/25.....	.... ..	Rio Tinto.....	432 50
— d/50.....	.... ..	Tharsis.....	140 ..
Italien	91 02	Alpines.....	150 31
Extérieure.....	62 71	De Beers	375 ..
Hongrois.....	93 56	Tabacs	358 75
Russe 1891.....	77 .	Panama	.... ..
— consolidé .	93 56	Chèques Lond 25	18 °/.
Orient.....	64 68	— à vue ...	.... ..
Portugais.....	29 68	— s/Ber...	.... ..
Turc	18 67	— Pétersb..	.... ..
Egypte unifiée.	485 ..	— Vienne.	.... ..
— privilég.	418 75	— Amst...	.... ..
Banque Ottom..	549 37	3 0/0 franç. n..	94 75

CONDITION DES SOIES DE LYON
Du 2 Février 1892

Nombre	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
35 Organs.		8	2	»	9	»	6	»	»	5	4	1	3010
27 Trames.		1	»	»	4	»	»	»	6	7	7	2	1944
58 Grèges.		8	»	3	16	10	5	»	4	4	5	3	4524
14 Diverses		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10 Bobines		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
» Laine ..		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
144		17	2	3	29	10	11	»	10	16	16	6	9478
	BALLOTS PESÉS												
5 Organs .		»	1	1	»	2	»	»	1	»	»	»	267
8 Trames.		»	»	»	»	»	»	»	5	»	1	2	644
33 Grèges .		»	»	»	»	»	»	»	7	15	11	»	1650
1 Diverses		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
47		»	1	1	»	2	»	»	13	15	12	2	2561

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 326
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 193

MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISE. — *2 Février 1892*

Bœufs. — Amenés, 680 ; vendus, 603 ; renvoi 77. — Prix payés : de 102 à 148 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Jeanne Puy, sans profession, 67 ans, montée St-Sébastien, 12, f. 11 h. — Sylvestre Perret, rentière, 67 ans, rue Vieille-Monnaie, 3, f. 8 h. — François Perrier, apprêteur, 54 ans, place Forez, 1, f. 10 h. — Veuve Bailly, née Rousset, sans profession, 64 ans, montée des Carmélites, 14, f. midi. — Jean Bally, tisseur, 71 ans, place Roussille, 4 ans, f. 2 h. — Angèle Concone, sans profession, 31 ans, rue des Capucins, 1, f. 4 h.

Deuxième arrondissement. — Aristide Rabilly, menuisier, 65 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Adolphe Lavigne, cocher, 39 ans, rue d'Amboise, 8, f. 3 h. — Veuve Bezier, née Delattre, rentière, 70 ans, rue Martin, 1, f. 9 h. — Veuve Renaut née Couturier, rentière, 65 ans, église Sainte-Croix, f. 11 h. — Marie Girodan, sans profession, 18 ans, quai de la Charité, 27, f. midi. — Pierre Laloge, sans profession, 21 ans, rue de la Charité, 41, f. 3 h. — Louise Martin, 5 ans, Charité, f. 7 h. — Epouse Carle née Buisson, sans profession, 63 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h.

Troisième arrondissement. — Marie Chaston, s. p., 82 ans, rue Mazenod, 31, f. midi. — Veuve Lantime, née Mélanie Moulin, s. p., 68 ans, av. de Saxe, 259, f. 2 h. — Eugénie Brouchoud, s. p., 46 ans, rue Gondolière, 19, f. 2 h. — Jean Machris, retraité, 56 ans, rue Rachais, 14, f. 4 h. — Raoul Landier, 4 ans, rue de l'Hospice-des-Vieillards, 17, f. 11 h. — Marie Chamois, s. p., 70 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 8 h. — Veuve Veillard, née Commoux, s. p., 71 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 8 h. — Pierre Dussaut, tailleur, 65 ans, cours Henri, 45, f. 3 h. — Marie Sibien, 14 ans, rue Passet, 10, f. 10 h. — Veuve Thomas, née Marquet, repasseuse, 60 ans, portes du cimetière de la Guillotière, 43.

Quatrième arrondissement. — Claudine Raccourt, rentière, 81 ans, rue de l'Enfance, 43, f. 7 h. — Veuve Guillot, née Thivollet, s. p., 74 ans, rue de l'Enfance, 43, f. 8 h. — Veuve Lantillon, née Bergeron, s. p., 79 ans, rue de l'Enfance, 43, f. 9 h. — Auguste Garain, employé, 79 ans, quai de Serin, 23, f. 10 h. — Epouse Falque, née Badin, dévideuse, 61 ans, rue Dumont, 8, f. midi.

Cinquième arrondissement. — Marie Guittare, ménagère, 56 ans, rue Lainerie, 12, f. 7 h. — Guillaume Centtaz-Muret, marchand de charbon, 46, rue de l'Arbalète, 8. f. 9 h. — Veuve Berthalet, née Goumet, s. p., 63 ans, rue Collin, 2, f. 1 h. — Jean Gurdin, 11 mois, rue Ste-Georges, 88, f. 11 h — Veuve Gilbert, née Caillon, ménagère, 33 ans, Antiquaille, f. 2 h. — Claude Dauphin, s. p., s. p., 71 ans, Antiquaille, f. 2 h.

Sixième arrondissement — Veuve Griffon, née Degueurée, cultivatrice, 86 ans, rue Bonnet, 6, f. 7 h. — Veuve Murat, née Jourhit, couturière, 64 ans, rue Bugeaud, 83, f. 11 h. — Joseph Barbier, plieur d'étoffes, 33 ans, rue Garibaldi, 65, f. 3 h.

VERMOREL
CONSTRUCTEUR
A VILLEFRANCHE (Rhône)
Défonce contre le Phylloxéra
MATÉRIEL COMPLET
PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS
Sulfure de Carbone
Pompes à vin. — Alambics
Charrues-Vigneronnes
DEMANDER LES TARIFS

LE **THÉ DES MANDARINS**
est en vente aux
PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, rue Confort — LYON

LE PASSE-TEMPS
(20e ANNÉE)
LYON, 14, rue Confort, 14, LYON
Seul Journal Artistique & Littéraire
VENDU DANS LES THÉATRES DE LYON
ABONNEMENTS :
Un An..... 8 francs
Six Mois..... 4 —
Trois Mois..... 2 —
Voir dans le numéro de cette semaine
LE PORTRAIT ET LA BIOGRAPHIE DE
Mlle REICHEMBERG
Prix du numéro : 15 centimes

AVIS

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

Le Rédacteur-Gérant :
R. VITROU.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon